

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE
ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTEUR DU 1er OCTOBRE 2014

DOSSIER : R-3879-2014 - Phase 1

RÉGISSEURS : **M. GILLES BOULIANNE, président**
 Me LOUISE ROZON
 M. PIERRE MÉTHÉ

AUDIENCE DU 21 AOÛT 2014

VOLUME 2

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
procureur de Société en commandite Gaz Métro (Gaz
Métro);

INTERVENANTS :

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me PASCALE BOUCHER MEUNIER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉE);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE GM	9
HÉLÈNE ST-PIERRE	10
DANIEL LAVOIE	10
VINCENT POULIOT	10
CAROLINE DALLAIRE	10
KARL-ÉRIC LACOSTE	10
BERTRAND FOUSS	10
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	11
VOIR-DIRE	13
BERTRAND FOUSS	13
INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	13
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	15
DÉCISION	22
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	22
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	35
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PASCALE BOUCHER MEUNIER	57
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	59
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	68
PREUVE DE FCEI	74
ANTOINE GOSSELIN	74
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	74
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	81

PREUVE DU ROÉÉ	84
CAROLINE SIMARD	84
NOEL FAGOAGA	84
INTERROGÉS PAR Me PASCALE BOUCHER MEUNIER	84
PREUVE DE SÉ/AQLPA	94
JACQUES FONTAINE	94
BRIGITTE BLAIS	94
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	95

R-3879-2014
21 août 2014

- 5 -

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (SÉ/AQLPA) : Transmettre une version rectifiée
de SÉ/AQLPA-0012

96

R-3879-2014
21 août 2014

- 6 -

LISTE DES PIÈCES

PAGE

B-0094 (Gaz Métro-1, Document 5) « Preuve en chef
de Gaz Métro - Audiences du 21 et 22 août
2014 »

24

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt et unième
2 (21e) jour du mois d'août :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt et un (21)
8 août deux mille quatorze (2014), dossier R-3879-
9 2014 - Phase 1. Demande d'approbation du Plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et Tarif de Société en
12 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)
13 octobre deux mille quatorze (2014).

14 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont
15 monsieur Gilles Boulianne, président de la
16 formation, maître Louise Rozon et monsieur Pierre
17 Méthé.

18 Le procureur de la Régie est maître Amélie
19 Cardinal.

20 La requérante est Société en commandite Gaz Métro,
21 représentée par maître Hugo Sigouin-Plasse.

22 Les représentants qui participent à la présente
23 audience sont :

24 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,
25 représentée par maître André Turmel;

1 Regroupement des organismes environnementaux en
2 énergie, représenté par maître Pascale Boucher
3 Meunier;
4 Stratégies énergétiques et Association québécoise
5 de lutte contre la pollution atmosphérique,
6 représentées par maître Dominique Neuman.

7 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
8 qui désirent présenter une demande ou faire des
9 représentations au sujet de ce dossier? Je
10 demanderais par ailleurs aux parties de bien
11 vouloir s'identifier à chacune de leurs
12 interventions pour les fins de l'enregistrement.
13 Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que
14 votre cellulaire est fermé durant la tenue de
15 l'audience. Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Bonjour mesdames et messieurs. Rebonjour aux
18 représentants de la FCEI et de Gaz Métro. Donc, on
19 serait prêt à... Est-ce qu'il y a des remarques
20 préliminaires de la part des procureurs, des
21 nouveaux, des procureurs qui arrivent après le huis
22 clos? Ça va, Maître? Merci. Maître Neuman, on va
23 l'attendre un peu plus tard. Donc, on serait prêt à
24 procéder, selon l'horaire qui vous a été acheminé
25 en début de semaine, avec la preuve de Gaz Métro.

1 Maître Sigouin-Plasse.

2

3 PREUVE DE GM

4

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Oui. Rebonjour, Monsieur le Président, Madame et
7 Monsieur les régisseurs. Alors, pour ce qui est de
8 la preuve qui sera discuté au cours des prochaines
9 minutes, bon, tel qu'indiqué lors de l'audience à
10 huis clos, nous avons fait adopter la preuve
11 entièrement par des témoins de Gaz Métro. S'ajoute
12 à nous en tant que témoin, et suivant la demande de
13 SÉ/AQLPA, monsieur Bertrand Fouss d'ÉcoRessources.
14 Mais avant de faire adopter la preuve par monsieur
15 Bertrand Fouss, plutôt son rapport devrais-je
16 préciser, je vais demander à monsieur Vincent
17 Pouliot pour les fins, enfin pour aider les gens
18 qui se joignent à nous à l'instant, d'identifier
19 les modifications qui ont été apportées à la preuve
20 lors de l'adoption de celle-ci en avant-midi.
21 Alors, Monsieur Pouliot, je vous laisse faire ces
22 précisions.

23

24 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt et unième
25 (21e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

1 **HÉLÈNE ST-PIERRE**, trésorière, Gaz Métro, ayant une
2 place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
3 (Québec);

4

5 **DANIEL LAVOIE**, conseiller senior, Analyse
6 financière, Gaz Métro, ayant une place d'affaires
7 au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

8

9 **VINCENT POULIOT**, chef de service Marché du carbone
10 et efficacité énergétique, Gaz Métro, ayant une
11 place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
12 (Québec);

13

14 **CAROLINE DALLAIRE**, chef de service Tarification,
15 Gaz Métro, ayant une place d'affaires au 1717, rue
16 du Havre, Montréal (Québec);

17

18 **KARL-ÉRIC LACOSTE**, conseiller principal Marge
19 brute, Gaz Métro, ayant une place d'affaires au
20 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

21

22 **BERTRAND FOUSS**, directeur Carbone-climat,
23 ÉcoRessources, ayant une place d'affaires au 1097,
24 rue Saint-Alexandre, bureau 201, Montréal (Québec);

25

1 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, déposent et disent :

3

4 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Q. **[1]** Je comprends, nous reviendrons auprès de
6 monsieur Fouss dans quelques instants pour
7 notamment la question de la reconnaissance du
8 statut d'expert et l'adoption de son rapport versé
9 au dossier. Donc, Monsieur Pouliot, je vous invite
10 s'il vous plaît à préciser les modifications qui
11 ont été apportées à la preuve ce matin.

12 M. VINCENT POULIOT :

13 R. Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur et Madame
14 les régisseurs. Il y a deux petites modifications
15 très mineures à faire à la preuve de Gaz Métro.
16 C'est au document Gaz Métro-1, Document 1. C'est à
17 la page 26 à la ligne 19, le titre devrait être
18 modifié. Il faut retirer les mots « émissions
19 totales relatives aux ». Donc, le titre
20 commencerait plutôt par « livraisons de gaz naturel
21 au Québec », et ainsi de suite, donc première
22 modification.

23 Et la seconde modification fait référence
24 au document Gaz Métro-5, Document 1, à la page 6.
25 Il y a deux tableaux. Celui de droite doit être

1 légèrement modifié. Sur la ligne « actif total »,
2 on lit actuellement le chiffre dix (10). Ce qu'il
3 faudrait lire, c'est le chiffre mille cent dix
4 (1110).

5 Q. **[2]** Je vous remercie, Monsieur Pouliot. Alors, pour
6 la présence de monsieur Fouss de cet après-midi,
7 Monsieur le Président, donc nous avons communiqué à
8 la Régie la semaine dernière une lettre, bon,
9 suivant la demande de SÉ/AQLPA demandant que
10 ÉcoRessources viennent répondre à leurs questions.
11 Nous avons demandé à la Régie de reconnaître
12 monsieur Fouss à titre d'expert.

13 (13 h 08)

14 Je suis conscient, ceci dit, que la lettre
15 que je vous ai transmise ne fait pas état d'un champ
16 d'expertise spécifique. Alors vous voulez très
17 certainement que je le précise. C'était ça votre...
18 Je l'attendais celle-là.

19 Alors pas que vous êtes imprévisible, ce
20 n'est pas du tout le cas. Expert, effectivement, on
21 se doit de le faire. Mais, pour ce faire, Monsieur
22 le Président, je demanderais, je ferais un voir-
23 dire, donc demander à monsieur Fouss d'établir son
24 expertise, de nous expliquer brièvement dans quel
25 champ de pratique il exerce sa profession et je

1 verrai ensuite à préciser cette expertise-là et je
2 vous demanderai de la reconnaître ou laisser le
3 choix de la reconnaître ou non.

4

5 VOIR-DIRE

6

7 **BERTRAND FOUSS;**

8

9 INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Q. **[3]** Alors, Monsieur Fouss, votre curriculum vitae se
11 retrouve à la pièce B-88, Gaz Métro-1, Document 3.
12 Est-ce que, dans un premier temps, est-ce que vous
13 avez des modifications à apporter à ce curriculum
14 vitae?

15 R. Non.

16 Q. **[4]** Non. Ensuite je vous demande de résumer, donc de
17 faire état de votre expertise ou en fait votre
18 parcours professionnel et académique, brièvement.

19 R. Donc, formation en génie puis en formation en
20 commerce. Première partie de carrière dans
21 l'industrie. Depuis deux ans, j'exerce les fonctions
22 donc de directeur Carbone-Climat pour ÉcoRessources,
23 société de conseil.

24 Quelques mots sur ÉcoRessources. Donc,
25 depuis dix (10) ans, ÉcoRessources se spécialise

1 notamment sur le conseil au niveau marché du
2 carbone, politique climatique au sens large, marché
3 du carbone en particulier. Depuis dix (10) sur les
4 marchés internationaux pour l'essentiel. Ce qui a
5 amené ÉcoRessources à être un peu pionnier sur le
6 marché au Québec aussi et à se positionner le plus
7 tôt possible sur le marché au Québec depuis
8 plusieurs années.

9 À ce titre d'ailleurs, ÉcoRessources a été
10 choisie par... sélectionnée par le gouvernement du
11 Québec pour donner des formations aux industriels
12 qui le souhaitent sur le marché du carbone au Québec
13 depuis de ça trois ans. Et c'est moi,
14 personnellement, qui donne une partie ou la totalité
15 de ces formations depuis maintenant un an et demi.

16 Donc, comme je vous le disais donc, depuis
17 donc directeur Carbone-Climat, ça veut dire que je
18 supervise l'équipe des personnes qui travaillent sur
19 le marché du carbone et, qu'à ce titre aussi, à
20 titre personnel j'offre des conseils à toutes les
21 entreprises, enfin à toutes les entreprises, à nos
22 clients qui sont impactés par le marché du carbone
23 au Québec.

24 Ça veut dire essentiellement les émetteurs
25 industriels assujettis depuis début deux mille

1 treize (2013). Et, de plus en plus, les
2 distributeurs de carburant qui vont être assujettis
3 d'ici quelques mois.

4 Alors le conseil ça veut dire qu'on
5 travaille avec eux à déterminer leur exposition au
6 marché du carbone, quelles sont leurs émissions, les
7 aider à comprendre ce que c'est le marché du carbone
8 et puis les aider à établir leur stratégie par
9 rapport au marché du carbone.

10 Q. **[5]** Parfait. Est-ce que, dans le cadre du mandat qui
11 vous a été confié par Gaz Métro, vous avez été d'une
12 quelconque façon mis en contact avec la stratégie de
13 couverture de Gaz Métro?

14 R. À aucun moment.

15 Q. **[6]** Parfait. Je vous remercie. Alors, Monsieur le
16 Président, pour les fins de l'audience, la
17 présence... Pardon. Ah, là-dessus. Parfait.

18 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

19 Excusez-moi, comme il y avait un voir-dire sur des
20 questions, j'avais des questions pour bien
21 comprendre, comment dire, le « background » de
22 monsieur Fouss, là. Je dois dire que je connais bien
23 ÉcoRessources, je connais très bien, je sais qu'ils
24 sont spécialistes, mais je veux bien cadrer ce que
25 fait, ce que ne fait pas monsieur Fouss. Si vous

1 permettez donc.

2 Q. **[7]** Bonjour, Monsieur Fouss. André Turmel pour la
3 FCEI.

4 R. Bonjour.

5 Q. **[8]** J'ai quelques questions relatives à votre
6 expérience. Comme vous le savez, en général devant
7 la Régie ceux qui témoignent, s'ils ne viennent pas
8 de l'entreprise, ils sont soit analystes externes,
9 consultants, ou bien experts, un expert indépendant
10 qui donne son avis. Alors là donc, le procureur de
11 Gaz Métro vous demande votre reconnaissance comme à
12 titre d'expert. Alors je veux bien saisir ces
13 questions.

14 J'ai regardé votre curriculum vitae et je
15 comprends que vous êtes donc à l'emploi
16 d'ÉcoRessources depuis environ un an et demi, c'est
17 ça?

18 R. Oui, bientôt deux ans.

19 Q. **[9]** D'accord. Et est-ce que, pour bien savoir,
20 compte tenu du document que vous avez, que vous
21 allez défendre cet après-midi ou exposer, je
22 comprends est-ce que vous avez une formation en
23 économie?

24 R. Oui, une maîtrise en administration des affaires qui
25 inclut l'économie. Oui, tout à fait.

1 Q. **[10]** O.K. Mais ma question c'était évidemment, j'ai
2 vu que vous êtes à la fois ingénieur et MBA, mais un
3 MBA, mais vous n'avez pas de diplôme avec une
4 maîtrise en économie par exemple, ou comme on dit au
5 Québec, un bacc en économie?

6 R. Non.

7 Q. **[11]** D'accord. Et est-ce que vous avez publié des
8 articles à saveur économique? Là, je ne vous parle
9 pas du marché du carbone, mais à saveur économique
10 dans les dernières années?

11 R. Non.

12 Q. **[12]** D'accord. Est-ce que vous avez déjà témoigné
13 devant un tribunal judiciaire ou administratif ou de
14 régulation économique comme la Régie de l'énergie?

15 R. Non.

16 Q. **[13]** Donc, ni ici ni en Europe?

17 R. Non.

18 Q. **[14]** D'accord. Simplement vérifier. J'ai compris
19 qu'avant d'être chez ÉcoRessources, vous étiez...
20 étiez-vous au Québec?

21 R. Oui.

22 Q. **[15]** Quel est l'emploi, excusez-moi?

23 R. Excusez-moi?

24 Q. **[16]** Avant d'être chez ÉcoRessources.

25 R. Oui.

1 Q. **[17]** Vous étiez dans quel domaine, à que emploi?

2 (13 h 14)

3 R. Ah, O.K. J'étais le directeur technique pour une...
4 en ingénierie. Une société de conseil en ingénierie.

5 Q. **[18]** Donc est-ce que c'était lié au marché du
6 carbone ou...?

7 R. Non.

8 Q. **[19]** Non. Complètement. Donc on peut dire que vous
9 êtes dans... que vous baignez certainement dans le
10 carbone depuis un an et demi, hein, c'est ça?

11 R. Oui.

12 Q. **[20]** O.K. Vous n'êtes pas phosphorescent, c'est
13 bien.

14 R. Comment?

15 Q. **[21]** C'est une blague. J'ai dit : vous n'êtes pas
16 phosphorescent, alors... O.K. Je pense que ça
17 termine mes questions. Je vous remercie. Je vous
18 laisse entendre qu'est-ce que demande mon confrère
19 comme reconnaissance, là, puis je ferai peut-être
20 quelques remarques, si vous me permettez, ensuite.
21 Évidemment, on aura des questions sur la preuve...
22 sur le document, mais plus tard.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Q. **[22]** D'accord. J'ai compris que monsieur Fouss
25 n'avait pas publié en économie, mais est-ce que vous

1 avez publié, Monsieur Fouss, dans... j'imagine, même
2 si je ne connais pas votre expertise, j'imagine que
3 c'est associé au marché du carbone, donc est-ce que
4 vous avez publié dans ce... dans ce secteur-là?

5 R. Non.

6 Q. **[23]** Dans de domaine-là?

7 R. Sur le domaine, oui, dans des journaux généralistes.
8 Pas dans des journaux spécialisés sur le marché du
9 carbone, d'ailleurs je n'en connais pas forcément,
10 mais oui.

11 Q. **[24]** Bon, d'accord. Maintenant je vous écouterai
12 sur l'expertise demandée.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Oui, alors, Monsieur le Président, à la lumière de
15 ce que monsieur Fouss vient d'indiquer, notamment en
16 réponse aux questions de maître Turmel, nous croyons
17 qu'il serait opportun de reconnaître l'expertise de
18 monsieur Fouss en matière de marché du carbone,
19 domaine... Et je vais... puis pour faire ça, juste
20 préciser, Monsieur Fouss, marché du carbone, dans
21 quel domaine? Est-ce que vous devez le circonscrire
22 à un secteur en particulier au Québec? Comment...
23 comment le circonscrire au point de vue territorial,
24 s'il y a un façon de le circonscrire? Est-ce qu'il y
25 a un marché en particulier que vise votre expérience

1 professionnelle?

2 R. On a une expertise sur les marchés internationaux.

3 La plus grande expertise qu'on a est sans doute le
4 marché Québec-Californie, oui, donc le marché nord-
5 américain.

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Parfait. Alors ceci étant précisé, Monsieur le
8 Président, donc expert à l'égard des marchés du
9 carbone internationaux et du Québec, dans le domaine
10 du carbone. Bien j'ai dit marché du carbone.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Q. **[25]** Écoutez, on pourra très longuement là-dessus,
13 mais simplement on reconnaît certainement la FCEI la
14 connaissance la société ÉcoRessources. D'ailleurs,
15 pour mémoire, ÉcoRessources, en deux mille quatre
16 (2004) son premier mandat c'était ici dans le
17 dossier du Suroît. J'étais là avec monsieur...
18 voyons, Jean, monsieur Nolet.

19 Mais à l'égard de monsieur Fouss, je veux
20 simplement bien cerner parce que le document qu'il
21 nous a présenté est fait avec... avec Thomson
22 Reuters, avec d'autres qui ne sont pas là. Et cet
23 après-midi, quand il va témoigner, je veux m'assurer
24 qu'il témoigne sur vraiment ce qu'il... bien son
25 domaine à lui. Et quand on va l'interroger on va

1 vouloir savoir dans le document qui l'a fait, qui ne
2 l'a pas fait, quelle... quelle portion du document
3 qu'il a... sur laquelle il a certainement eu un
4 apport parce que là on est... sinon on est un petit
5 peu limité dans les questions qu'on va poser.

6 Je vais donc laisser à l'égard de
7 l'expertise, je vais laisser ça à votre... pas à
8 votre discrétion, mais j'ai pas de commentaires.
9 J'hésite entre demander qu'il soit reconnu
10 certainement un analyste dans le domaine. Quand à
11 l'expertise sur le carbone, sans doute, mais limitée
12 au carbone et non pas à des analyses économétriques
13 et tout ça. Donc on peut parler, on peut connaître
14 le marché du carbone et les prix et comment ça
15 fonctionne, certainement, je pense qu'il l'a fait.
16 Point. On ne l'étendra pas plus. Ce sont mes
17 remarques, Monsieur le Président.

18 LE PRÉSIDENT :

19 O.K. Merci, Maître Turmel. On prend une pause? Donc
20 la Régie va prendre une pause, puis on va décider
21 de... du niveau d'expertise. On revient dans
22 quelques minutes.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25

1 DÉCISION

2 LE PRÉSIDENT :

3 Donc, Maître Sigouin-Plasse, concernant l'expertise
4 de monsieur Fouss, la Régie reconnaît, là, la
5 connaissance de monsieur Fouss, connaissance
6 indéniable dans le domaine du marché du carbone. On
7 pense qu'il a une connaissance, effectivement, plus
8 que certains d'entre nous dans ce domaine-là,
9 ÉcoRessources également, d'ailleurs.

10 Toutefois, considérant sa courte expérience
11 dans le marché du carbone, l'absence de publications
12 spécialisées, la Régie va permettre à monsieur Fouss
13 de témoigner sur le rapport qui a été déposé, mais
14 non comme expert du marché du carbone. Donc on peut
15 poursuivre.

16 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Q. **[26]** Alors je vais faire adopter le rapport de
18 monsieur Fouss. Monsieur Fouss, votre rapport se
19 retrouve à la pièce Gaz Métro 1, Document 1, donc la
20 pièce B-0035, de mémoire. Il s'agit de l'annexe 3.
21 Alors est-ce que vous avez des modifications à
22 apporter à ce rapport?

23 R. Non.

24 Q. **[27]** Non. Est-ce que vous avez fait ou supervisé la
25 confection de ce rapport?

1 R. Les deux. Donc j'ai supervisé la confection de ce
2 rapport-là qui incluait donc, comme ça a été dit,
3 Thomson Reuters Point Carbon et Four Twenty Seven et
4 puis une équipe interne d'ÉcoRessources. Et donc je
5 me suis chargé de superviser la rédaction de ce
6 rapport-là.

7 (13 h 25)

8 Q. **[28]** Est-ce que vous adoptez ce rapport comme
9 valable pour votre témoignage écrit dans le cadre du
10 présent dossier?

11 R. Oui.

12 Q. **[29]** Je vous remercie. Alors le rapport est
13 officiellement versé au dossier et Monsieur le
14 Président, sans plus tarder, on pourrait enchaîner
15 avec la présentation, en fait la preuve à proprement
16 parler de ce volet non confidentiel du dossier. J'ai
17 distribué à madame la greffière des notes
18 d'allocution, si on peut les présenter comme ça,
19 sous la cote B-0094, il s'agit de la pièce Gaz Métro
20 1, Document 5, que je laisse, à moins d'indications
21 contraires de votre part, Monsieur le Président, je
22 laisserai immédiatement monsieur Pouliot faire cette
23 allocution sur la base du document que vous avez
24 entre les mains. Je vous remercie.

25

1 B-0094 (Gaz Métro-1, Document 5) « Preuve en chef
2 de Gaz Métro - Audiences du 21 et 22 août
3 2014 »

4

5 M. VINCENT POULIOT :

6 Alors rebonjour. Il me fait plaisir évidemment
7 d'être ici cet après-midi pour l'audience sur les
8 stratégies d'intégration du système de plafonnement
9 et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de
10 serre, donc ce qu'on va appeler le SPEDE. Évidemment
11 j'ai la chance d'être accompagné par plusieurs de
12 mes collègues de Gaz Métro qui pourront certainement
13 répondre aux questions de la Régie ou des
14 intervenants selon leur domaine et également, selon
15 leur vaste expérience chez Gaz Métro.

16 Comme vous avez certainement pu le
17 constater, ce dossier touche plusieurs aspects de
18 l'entreprise, soit les aspects technique, comptable,
19 financier, administratif, tarifaire et de
20 facturation. J'en passe également plusieurs. Nous
21 avons mis les bouchées doubles au cours des derniers
22 mois pour vous présenter le dossier le plus clair
23 possible, permettant d'alléger autant que faire se
24 peut son traitement réglementaire. Il est le fruit
25 d'un travail de plus de vingt-cinq (25) personnes au

1 cours de la dernière année, qui ont pu y apporter
2 leur expertise et leur expérience. Je tiens donc à
3 souligner leur précieuse contribution et à les
4 remercier.

5 Le 3 juin dernier, nous avons pu rencontrer
6 le personnel technique de la Régie et des
7 intervenants dans le cadre d'une séance de travail
8 afin, nous l'espérons, de répondre au maximum aux
9 questions qui avaient été soulevées. Ce fut très
10 aidant afin d'uniformiser la compréhension de tous
11 dans un dossier qui est, comme on le comprend,
12 passablement complexe. Plus récemment, nous avons
13 répondu à plus de cent cinquante (150) demandes de
14 renseignements afin de bonifier le dossier. Nous
15 verrons également à répondre à toutes les autres
16 questions qui pourraient subsister, le cas échéant.

17 Avant de répondre aux questions, nous
18 aimerions revenir sur certains points soulevés par
19 les intervenants dans le cadre du présent dossier.
20 Pour ce qui est de la preuve de la FCEI, nous avons,
21 Gaz Métro a déjà fait part de ses commentaires
22 portant sur la section confidentielle dans le cadre
23 du huis clos tenu ce matin. Cependant, Gaz Métro
24 aimerait apporter des commentaires sur la section
25 non confidentielle de la preuve de la FCEI, plus

1 particulièrement en ce qui concerne l'allocation des
2 coûts.

3 Tout d'abord, rappelons que les coûts
4 associés au SPEDE se distinguent en trois catégories
5 différentes. Donc, il y a les coûts 1 qui sont les
6 coûts associés aux activités administratives. Ces
7 coûts seront alloués à l'ensemble de la clientèle du
8 service de distribution selon le facteur de base
9 nombre de clients. Les coûts 2, qu'on a qualifiés
10 coûts 2, correspondent aux coûts associés aux
11 émissions de Gaz Métro, principalement sur son
12 réseau de distribution. Ils seront attribués
13 directement aux éléments du coût de service qui
14 nécessite l'achat de droits d'émission et seront
15 donc alloués selon le facteur d'allocation de ces
16 éléments. Les coûts numéro 3 sont les coûts associés
17 aux émissions des clients, donc l'ensemble des
18 autres clients, et les coûts 3 seront donc alloués
19 sur la base des volumes des clients dont les
20 émissions doivent être couvertes par Gaz Métro.

21 Dans sa preuve, Gaz Métro propose que les
22 frais des lettres de crédit nécessaires à
23 l'acquisition des droits d'émission soient
24 considérées dans les coûts 1. Dans la mesure où ces
25 frais dépendent du coût total des droits d'émission,

1 plusieurs intervenants, dont la FCEI, recommandent
2 que ces coûts se retrouvent plutôt dans les coûts 2
3 et 3. Gaz Métro est d'accord avec cette
4 recommandation. Elle suggère donc que les coûts des
5 lettres de crédit se retrouvent directement dans le
6 prix d'acquisition des nouveaux droits d'émission,
7 ce qui permettra de répartir entre les coûts 2 et 3
8 en fonction des émissions attribuables à Gaz Métro
9 et aux clients. En réponse à une demande de
10 renseignements de Gaz Métro, la FCEI a approuvé
11 cette nouvelle approche.

12 Concernant les autres dépenses incluses dans
13 les coûts 1, soit les frais administratifs, la FCEI
14 mentionne qu'il n'y a pas de facteur inducteur de
15 ces coûts si ce n'est l'existence même de l'activité
16 de distribution de gaz naturel. Dans ce contexte, le
17 choix du nombre de clients comme facteur inducteur
18 des coûts est, selon la FCEI, purement arbitraire.
19 Gaz Métro soumet qu'au contraire, que c'est
20 justement en raison de ce contexte que les frais
21 administratifs doivent être répartis en fonction du
22 nombre de clients. En effet, dans la mesure où les
23 frais administratifs sont fixes et sont simplement
24 présents en raison de l'activité de distribution de
25 gaz naturel, Gaz Métro estime qu'il est justifié que

1 chaque client se voit allouer une part égale de ces
2 coûts. C'est ce que le choix du nombre de clients
3 comme facteur d'allocation permet de faire.

4 Passons maintenant à la preuve du GRAME.
5 Selon le GRAME, la proposition de Gaz Métro de
6 considérer les coûts d'émission à titre
7 d'immobilisation incorporelle et d'y faire porter un
8 rendement au coût du capital moyen, implique une
9 augmentation du coût des réductions et des émissions
10 de gaz à effet de serre pour les clients, situation
11 qui ne se représente pas dans le traitement du fonds
12 vert ni dans le cadre du PGEÉ. Sur cette base, le
13 GRAME en conclut qu'il serait désavantageux pour les
14 clients que les droits d'émission soient acquis
15 avant la dernière année de la deuxième période de
16 conformité, soit en deux mille dix-sept (2017).

17 (13 h 30)

18 Dans un premier temps, Gaz Métro aimerait
19 rectifier les faits. Gaz Métro ne propose pas
20 d'inclure un rendement au coût du capital moyen,
21 mais propose d'utiliser le coût du capital moyen à
22 titre de taux d'intérêt applicable au compte de
23 frais reportés. De plus, il importe de préciser que
24 la notion d'immobilisation incorporelle ne sera
25 utilisée par Gaz Métro que pour la présentation dans

1 ses états financiers statutaires.

2 En effet, du point de vue réglementaire, Gaz
3 Métro propose la création d'un compte de frais
4 reportés qui sera maintenu hors base afin de
5 permettre le suivi de l'inventaire net des droits
6 d'émissions de GES. Dans son analyse, le GRAME
7 semble omettre un élément important au sujet de
8 l'émission des GES qui seront comptabilisées à titre
9 de passifs dans le compte de frais reportés,
10 reflétant ainsi l'obligation de Gaz Métro de couvrir
11 ces émissions.

12 Cette obligation sera équivalente aux
13 revenus du SPEDE facturés aux clients. Ainsi, le
14 solde de frais reportés représentera le net des
15 déboursés entre les revenus... et des revenus liés
16 au SPEDE. Les intérêts établis au coût moyen du
17 capital seront donc calculés sur ce solde net, qui
18 pourrait être soit débiteur ou créditeur.

19 Contrairement à ce que prétend le GRAME, ce
20 traitement comptable s'applique déjà pour le compte
21 d'écarts relatifs au Fonds vert et au compte de
22 frais reportés du PGEÉ. En effet, ces comptes de
23 frais reportés portent à l'intérêt au taux moyen du
24 capital tant qu'ils demeurent hors base.

25 Le fait que les droits d'émissions acquis

1 soient considérés comme une immobilisation
2 incorporelle du point de vue des états financiers
3 statutaires ne change en rien le traitement
4 comptable applicable au compte de frais reportés du
5 SPEDE, qui doit être traité comme tous les autres
6 comptes de frais reportés autorisés par la Régie.
7 L'intérêt capitalisé au compte de frais reportés
8 permet de compenser le Distributeur pour le cas où
9 il y aurait un déboursé des sommes supérieures aux
10 revenus qu'il a à facturer ou, à l'inverse, à
11 compenser les clients pour le cas où le Distributeur
12 aurait encaissé des revenus supérieurs aux
13 déboursés, le tout en fonction de la stratégie
14 d'achat qui sera autorisée.

15 Gaz Métro invite donc la Régie à ne pas
16 donner suite à la proposition du GRAME.

17 Passons maintenant à la preuve du ROEÉ.
18 Selon le ROEÉ, pour que la stratégie d'intégration
19 du SPEDE soit conforme à la législation, Gaz Métro
20 doit assumer deux responsabilités majeures. Fait à
21 noter, les responsabilités de Gaz Métro du point de
22 vue du ROEÉ ont évolué et se sont précisées dans la
23 réponse à la demande de renseignements numéro 1 de
24 Gaz Métro adressée au ROEÉ.

25 D'une part, selon le ROEÉ, Gaz Métro doit

1 s'assurer que la tarification fournisse un signal de
2 prix conforme et, d'autre part, Gaz Métro doit
3 chercher à réduire ses propres émissions ou à les
4 compenser par l'achat de droits d'émissions ou de
5 crédits compensatoires. Dans les faits, rien
6 n'oblige Gaz Métro à réduire ses propres émissions.
7 Des actions concrètes ont été mises de l'avant et se
8 poursuivront dans les années à venir, telles que
9 décrites à la section 3.2 de la preuve de Gaz Métro,
10 afin de réduire autant que faire se peut les
11 émissions de gaz à effet de serre dans les activités
12 de distribution.

13 Quant à l'aspect tarifaire du SPEDE, il
14 s'agit d'un des éléments sur lesquels la Régie doit
15 se prononcer dans le cadre du présent dossier. Le
16 signal de prix en résultant sera donc fonction de
17 cette décision tarifaire.

18 Le ROEÉ précise également que Gaz Métro a la
19 responsabilité d'évaluer correctement le coût des
20 mesures d'atténuation puis de les comparer avec le
21 coût d'achat des droits d'émissions ou de crédits.
22 Il est évident que cette logique économique doit
23 être appliquée et c'est ce que Gaz Métro s'efforce
24 de faire. Cependant, dans le cadre de cet exercice,
25 il ne faut pas perdre de vue un élément important,

1 soit l'importance relative de ces mesures
2 d'atténuation.

3 Par exemple, si Gaz Métro est en mesure
4 d'éliminer cent pour cent (100 %) des émissions sur
5 son réseau de distribution, les émissions totales
6 devant être prises en considération aux fins de la
7 stratégie d'intégration du SPEDE ne seraient
8 réduites que de zéro virgule six pour cent (0,6 %).
9 De même, les efforts de Gaz Métro en efficacité
10 énergétique via son PGEÉ ne réduisent la demande de
11 gaz naturel que de zéro virgule six pour cent
12 (0,6 %).

13 Même en doublant les économies annuelles du
14 PGEÉ, son impact seul ne permettrait pas de réduire
15 significativement les coûts de couverture liés au
16 SPEDE. Rappelons également que les coûts du SPEDE
17 feront partie des coûts évités du PGEÉ et seront
18 donc considérés dans les analyses économiques de
19 rentabilité des programmes dès deux mille quinze
20 (2015).

21 Le ROEÉ fait référence à d'autres mesures
22 d'atténuation des émissions de GES, telles que le
23 recours au biométhane et la réduction des émissions
24 fugitives. En ce qui concerne le premier point, le
25 biométhane, Gaz Métro est d'avis qu'il faut tirer

1 profit de ce gaz naturel propre et sans émission de
2 gaz à effet de serre. Gaz Métro aura l'occasion de
3 présenter ses orientations à la Régie dans un avenir
4 rapproché. Sous réserve de l'approbation de la
5 Régie, le développement des projets de gaz naturel
6 renouvelable permettra effectivement de réduire les
7 émissions de GES que Gaz Métro devra couvrir dans le
8 cadre du SPEDE.

9 En ce qui concerne la réduction des
10 émissions fugitives, Gaz Métro poursuit ses efforts
11 et ses recherches pour les réduire. Gaz Métro
12 confirme d'ailleurs qu'elle analyse déjà les mesures
13 potentielles d'atténuation des fuites fugitives
14 proposées par le programme Natural Gas Star de l'EPA
15 aux États-Unis.

16 Poursuivons maintenant avec SÉ/AQLPA. Gaz
17 Métro n'a qu'un seul commentaire à formuler en lien
18 avec la recommandation numéro 1-4, qui vise à
19 ajouter deux suivis faisant référence aux prévisions
20 des émissions de GES acceptées par la Régie. Gaz
21 Métro rappelle que ce sont les émissions réelles de
22 Gaz Métro et de ses clients qui devront être
23 couvertes par les droits d'émissions, conformément à
24 la réglementation en vigueur. Sur cette base, les
25 indices de suivis devraient porter sur les données

1 réelles de quantités et de coûts et non sur les
2 prévisions. Dans ce contexte, Gaz Métro invite la
3 Régie à ne pas donner suite à cette recommandation.
4 (13 h 38)

5 Terminons maintenant avec UC. Dans son
6 mémoire, l'Union des consommateurs recommande à la
7 Régie que le coût des lettres de crédit compris dans
8 les coûts de catégorie 1 soient plutôt répartis
9 entre les coûts des catégories 2 et 3 au prorata des
10 coûts de ces droits d'émissions prévus.

11 Tel que mentionné précédemment, Gaz Métro ne
12 s'opposerait pas à intégrer le coût des lettres de
13 crédit au coût d'acquisition des droits d'émissions.
14 Elle rappelle toutefois que cela ne signifie pas
15 pour autant que les coûts des lettres de crédit
16 seraient répartis au prorata des coûts 2 et 3 mais
17 plutôt que ces coûts se retrouveraient directement
18 dans le prix théorique d'acquisition de ces nouveaux
19 droits d'émissions.

20 UC recommande également à la Régie
21 d'envisager une diminution progressive des sommes
22 consenties au CASEP ou une évaluation formelle du
23 programme dans le cas où la Régie déciderait de la
24 maintenir.

25 Gaz Métro est d'avis que la présente

1 audience n'est malheureusement pas le forum
2 approprié pour décider du sort du programme CASEP.
3 Gaz Métro soumet que cette question pourra être
4 débattue dans le cadre de la phase 2 de la présente
5 cause tarifaire ou dans un autre dossier
6 ultérieurement.

7 D'ailleurs, Gaz Métro comprend qu'UC est
8 également de cet avis puisqu'elle écrit dans son
9 mémoire qu'UC réitérera au moment approprié cette
10 recommandation dans les phases subséquentes du
11 dossier en cours.

12 Merci, Monsieur le Président, pour votre
13 attention. Et on est évidemment prêts à répondre aux
14 questions.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Q. **[30]** Merci, Monsieur Pouliot. On passe maintenant au
17 contre-interrogatoire. Maître Turmel, pour la FCEI.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

19 Bonjour au banc, aux régisseurs.

20 Q. **[31]** Bonjour au panel. André Turmel pour la FCEI.
21 Alors je vous enverrais, on va travailler, dans un
22 premier temps, avec la pièce B-36, soit la réponse
23 de Gaz Métro à la DDR numéro 1 de la Régie. C'est
24 GM-5, Document 1, question 6.1. Donc, B-36, GM-5,
25 Document 1, question 6.1. Alors, vous me dites quand

1 vous y êtes, Monsieur Pouliot. Ça va?

2 R. Oui.

3 Q. **[32]** Alors donc, dans cette demande de
4 renseignements, la Régie pose la question suivante,
5 là. Ça a trait, évidemment, aux coûts et on demande,
6 6.1 :

7 Veuillez commenter l'approche où les
8 coûts...

9 Dont il est fait mention en référence :

10 ... seraient plutôt fonctionnalisés
11 entre les coûts 2 et 3 au prorata des
12 coûts des droits d'émissions prévus et
13 feraient ensuite l'objet d'une
14 répartition selon les facteurs
15 proposés.

16 Et la réponse donnée est la suivante. Je vais citer
17 les deux paragraphes puis ensuite on pourra
18 discuter :

19 En excluant les lettres de crédit, les
20 coûts administratifs ne dépendent ni du
21 volume retiré ni d'une combinaison de
22 facteurs d'allocation spécifiques de
23 coûts non administratifs. Par exemple,
24 si Gaz Métro ne devait couvrir que ses
25 propres émissions de GES, les coûts 2

1 seraient considérablement inférieurs et
2 les coûts 3 seraient nuls, alors que
3 les coûts 1 seraient d'amplitude
4 équivalente. À l'inverse, si Gaz Métro
5 avait davantage de clients qui
6 émettaient davantage d'émissions, les
7 coûts 2 et 3 seraient plus élevés, mais
8 les coûts 1 demeureraient sensiblement
9 les mêmes.

10 Et enfin, le dernier paragraphe :

11 Dans la mesure...

12 Et j'attire votre attention là-dessus :

13 Dans la mesure où les coûts
14 administratifs sont relativement fixes,
15 soit à la hauteur de 74 % du coût
16 total, Gaz Métro estime qu'il est
17 justifié que ces coûts soient alloués à
18 tous les clients de façon égale. Une
19 approche qui fonctionnaliserait les
20 coûts 1 entre les coûts 2 et 3 au
21 prorata des droits d'émission prévus
22 serait moins équitable selon Gaz Métro.

23 Bon. Fin de citation.

24 Monsieur Pouliot, vous avez déjà discuté de
25 ce point-là dans votre présentation de tout à

1 l'heure en faisant référence à la position de la
2 FCEI. Mais ma question donc, on va revenir sur cette
3 question-là des coûts administratifs. Donc, le fait
4 que le nombre de clients n'affecte pas les coûts
5 administratifs, ce que je comprends de ce que je
6 viens de lire, là, n'est-il pas en soi un argument
7 qui milite contre l'allocation de ces coûts selon le
8 nombre de clients? Bien, ou Madame, pardon.

9 Mme HÉLÈNE ST-PIERRE :

10 R. Je vais me permettre de répondre.

11 Q. **[33]** Oui, bien sûr. Vous étiez silencieuse.

12 R. C'est mon tour. Gaz Métro ne prétend pas, en
13 utilisant le facteur d'allocation basé sur le nombre
14 de clients, Gaz Métro ne prétend pas que le nombre
15 de clients est un facteur inducteur de coûts.

16 Tout ce qu'on dit c'est qu'il est équitable
17 que l'ensemble des clients, qu'ils soient assujettis
18 au SPEDE ou non, paient une part égale de ces coûts-
19 là. Parce qu'ils sont subis ou ils sont générés pour
20 Gaz Métro, peu importe les volumes, peu importe le
21 nombre de clients. Donc, tout le monde doit
22 contribuer à ces coûts-là de façon égale. Et c'est
23 ce que l'utilisation d'un facteur basé sur le nombre
24 de clients permet de faire.

25 Q. **[34]** Mais est-ce qu'on pourrait dire que l'existence

1 même l'activité de distribution c'est l'activité de
2 distribution, ce que vous me dites, qui implique ces
3 coûts indépendamment du nombre de clients?

4 (13 h 43)

5 R. C'est tout à fait exact.

6 Q. **[35]** À votre connaissance est-ce qu'il y a d'autres
7 coûts chez Gaz Métro qui suivent cette même logique?

8 R. Il y a en a sûrement certains, effectivement. Oui,
9 il doit sûrement y en avoir d'autres.

10 Q. **[36]** Avez-vous un exemple en tête qui vous vient,
11 là? Je peux...

12 R. Bon, j'ai pas d'exemple précis à vous donner, là,
13 malheureusement.

14 Q. **[37]** Moi, bien je... Par exemple, les coûts
15 d'administration des approvis... est-ce que... Ma
16 question : est-ce que les coûts d'administration des
17 approvisionnements, de la prévision de la demande,
18 de la réglementation qui sont similaires, alors
19 c'est quelle... Est-ce qu'on est dans la même
20 logique que vous venez de décrire ou est-ce que...

21 R. Je vous dirais pas nécessairement. Les coûts
22 administratifs ne doivent pas nécessairement être
23 alloués en fonction du nombre de clients. Donc c'est
24 pas toujours le cas qu'un coût administratif doit
25 être alloué de façon égale à tout le monde. Dans le

1 cas des approvisionnements gaziers, dans le cas de
2 la prévision de la demande, par exemple, l'équipe
3 peut travailler davantage sur certaines catégories
4 de clients.

5 Q. **[38]** Donc, les volumes, par exemple.

6 R. Les volumes, le nombre de clients, la capacité
7 demandée, bon. Il y a plusieurs facteurs qui peuvent
8 venir influencer les coûts administratifs.

9 Q. **[39]** Et quand vous avez fait le choix de faire le
10 choix que vous faites dans le présent dossier pour
11 l'allocation, est-ce que vous avez considéré ce
12 qu'on vient de dire? Justement les
13 approvisionnements dans votre analyse? Est-ce que
14 vous avez pris ça en compte?

15 R. Oui, tout a été considéré, là, pour...

16 Q. **[40]** Mais vous avez dit : c'est différent.

17 R. Oui.

18 Q. **[41]** D'accord. Pour quelle raison déjà c'est
19 différent?

20 R. C'est différent parce que dans ce cas précis-là,
21 selon nous tous les clients doivent payer une part
22 égale.

23 Q. **[42]** De manière générale, bon, donc moi j'avais une
24 référence au dossier 3867, mais je pense que je vais
25 vous faire une affirmation que les gens de Gaz Métro

1 connaissent bien. Donc, les coûts d'administration
2 des approvisionnements sont alloués en fonction de
3 la capacité. Est-ce que vous êtes d'accord avec
4 cette prémisse?

5 R. Ils ne le sont pas actuellement, mais c'est ce qu'on
6 propose dans la cause R-3867.

7 Q. **[43]** Oui, voilà, bien c'est ça. Dans R-3867 voilà,
8 c'est ce que vous proposez. Excusez-moi, c'est ça.
9 Alors donc la question c'est pourquoi alors,
10 puisqu'on va vers cette logique-là, pourquoi les
11 coûts d'administration du SPEDE, eux, seraient-ils
12 alloués d'une manière différente? Ou en fonction des
13 clients. Alors que l'administration des
14 approvisionnements est allouée en fonction de la
15 capacité. On essaie juste de retrouver un équilibre,
16 là, c'est pas...

17 R. Ce sont deux activités différentes. Dans un cas on a
18 le SPEDE, dans l'autre cas on a les activités
19 d'approvisionnement gazier. Le but est de trouver la
20 façon la plus équitable d'allouer les coûts, c'est
21 ce qu'on cherche à faire lorsqu'on fait une
22 allocation des coûts. Et à chaque fois, il faut se
23 poser la question précisément : bien à quoi sert
24 l'activité et pour qui, pour quel client je fais
25 cette activité-là? Les gens aux approvisionnements

1 gaziers vont... vont peut-être travailler davantage
2 lorsque dans certains cas, selon certains profils de
3 consommation. Donc selon la capacité.

4 Dans d'autres cas ça peut être différent.
5 Lorsqu'on parle de prévision de demande ça peut être
6 différent. Donc il faut... il faut se demander dans
7 chaque cas précis : mais à quoi sert l'activité? Et
8 dans le cas du SPEDE, bien je le répète, on a pensé
9 que le facteur d'allocation basé sur le nombre de
10 client était le plus approprié.

11 Q. **[44]** O.K. Merci pour votre réponse. Alors je vais...
12 Donc, merci. On va changer. Je vais me tourner
13 maintenant vers monsieur Fouss, si vous permettez. À
14 moins qu'on me tire la manche en arrière, mais ça va
15 bien. O.K. Bonjour, Monsieur Fouss.

16 R. Bonjour.

17 Q. **[45]** Nous avons lu avec intérêt votre... le rapport
18 que vous avez supervisé. Donc on va travailler avec
19 ce rapport-là, si vous permettez. Donc c'est la
20 pièce GM-1, Document 1. Cette fois-ci on va aller
21 donc à l'annexe 3, à la page 10. Oui, 10 et 11 dans
22 les faits. Je comprends, Monsieur Fouss, que donc
23 le... le but de ce rapport-là ou un des objectifs
24 importants c'était d'effectuer une modélisation des
25 prix des droits d'émission pour la période de la...

1 bien des trois conformités, de deux mille treize
2 (2013) à deux mille vingt (2020), c'est exact?

3 R. Oui.

4 Q. **[46]** O.K. Et ce que je comprends - mais c'est peut-
5 être pas à vous à répondre - mais peut-être que Gaz
6 Métro utilise cette modélisation-là pour baser ses
7 actions. Monsieur Pouliot, est-ce que c'est...

8 (13 h 49)

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Je veux seulement mettre en garde tout le monde, là,
11 je ne sais pas l'objectif poursuivi par mon confrère
12 là-dessus. Si c'est de poser une question en
13 relation avec une stratégie qui pourrait être
14 adoptée ou pas.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Non, non. Non, non.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Juste m'assurer qu'on établit bien une frontière,
19 bien étanche entre les deux volets du dossier.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Q. **[47]** Non alors, c'était ma dernière question. Juste
22 pour confirmer que, quand même, cet outil-là, c'est
23 un outil que vous allez utiliser, Monsieur Pouliot,
24 pour agir dans vos, de manière générale, là?

25

1 M. VINCENT POULIOT :

2 R. Ce sont des informations qui font partie de la
3 réflexion de Gaz Métro.

4 Q. **[48]** Bon. O.K. Alors donc, si on va, Monsieur Fouss,
5 aux tableaux 3 et 4, au tableau 3 de la page 10,
6 peut-être, pardon, tableau 4, à la page 11, il y a
7 une présentation des prix sur la période deux mille
8 treize - deux mille vingt (2013-2020) pour de
9 multiples scénarios. Il y a trois scénarios, là,
10 réaliste, haussier et baissier, et je veux
11 simplement, on note donc, entre... jusqu'à deux
12 mille dix-sept (2017) et ensuite deux mille dix-huit
13 (2018) et suivantes, dans le scénario haussier, on
14 note un écart important. Alors est-ce que vous
15 pourriez nous donner une explication pourquoi le
16 prix augmente de manière sensible, importante, en
17 deux mille dix-huit (2018), si vous avez une
18 explication? Donc je suis en page 11 de votre
19 rapport.

20 M. BERTRAND FOUSS :

21 R. Oui, donc, juste pour expliquer en deux mots comment
22 les trois scénarios ont été conçus.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Q. **[49]** Oui.

25

1 M. BERTRAND FOUSS :

2 R. Puis ça aidera à la réponse. Donc les scénarios de
3 prix sont obtenus en appliquant un modèle sur une
4 série d'hypothèses. Le scénario réaliste a été conçu
5 en donnant les hypothèses qu'on estimait, les
6 valeurs qu'on estimait réalistes à ces hypothèses-là
7 et puis comme vous le voyez, on a fait une analyse
8 après de variabilité sur scénario réaliste. Le
9 scénario haussier, lui, a été obtenu de manière plus
10 artificielle entre guillemets, en forçant les
11 valeurs de ces paramètres, de ces hypothèses, à un
12 pire cas dans chacun des cas. Donc en combinant ces
13 pires cas, nous arrivons à un scénario où les prix
14 vont à la hausse. Donc je ne sais pas si c'est assez
15 précis ou si vous voulez que j'aïlle plus dans le
16 détail de c'est quoi les paramètres?

17 Q. **[50]** Vous connaissez le marché et moi je ne le
18 connais pas. Donc on va peut-être recommencer
19 juste... Là vous m'avez donné la prémisse pour le
20 modèle qui est basé sur une série d'hypothèses.

21 R. Oui.

22 Q. **[51]** Mais pour le profane que je suis, donc, l'écart
23 important, là, entre des prix entre deux mille dix-
24 sept (2017) et deux mille dix-huit (2018) dans le
25 scénario haussier, on part de quatorze quatre-vingt-

1 trois à vingt-trois dollars (14,83 \$-23 \$). Si on
2 met de côté la mécanique mathématique et les modèles
3 de... qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce qui explique
4 ça?

5 R. Donc, on a en face de nous un marché de commodités
6 pur et simple. Donc c'est un marché où la commodité
7 qu'on s'échange est un droit d'émission carbone,
8 c'était vraiment un marché de commodités. Dans un
9 marché de commodités, pour déterminer le prix ou les
10 projections de prix dans ce marché-là, on va
11 comparer l'offre et la demande. On va regarder
12 comment les deux évoluent. L'offre, dans le cas d'un
13 marché du carbone, est assez déterminée puisqu'elle
14 est déterminée par le règlement du gouvernement;
15 c'est lui qui dans le fond détermine l'offre. Là où
16 ça se joue, c'est sur la demande. La demande c'est
17 les émissions de l'économie ou de l'économie Québec
18 et Californie selon un cours normal des affaires si
19 le marché du carbone n'est pas présent. C'est comme
20 ça qu'on détermine la demande et qu'on compare les
21 deux puis qu'on établit les prix. Comme dans un
22 autre marché de commodités, plus la demande va être
23 élevée, l'offre étant la même, plus les prix vont
24 partir à la hausse. Donc ici on a une situation de
25 scénario haussier où la demande est plus élevée que

1 pour les autres scénarios, autrement où les
2 émissions en cours normal des affaires sur les deux
3 juridictions sont plus élevées que pour le scénario
4 réaliste. Donc, les émissions en cours normal des
5 affaires sont plus élevées pour toute une série de
6 raisons qui sont les paramètres dont je vous
7 parlais.

8 Q. **[52]** Et donc, dans ce que vous venez de décrire,
9 est-ce qu'on peut dire que donc, que le marché à ce
10 moment-là est sous-alloué? C'est un peu le...

11 R. Vous parlez du scénario haussier?

12 Q. **[53]** Oui, dans l'hypothèse, là, oui, c'est ça.

13 R. Dans le cas du scénario hauss...

14 Q. **[54]** Le fait que la demande soit supérieure...

15 R. Oui.

16 Q. **[55]** ... à l'offre, si j'ai bien compris, là, pour
17 expliquer le saut, pas quantique, là, mais
18 important, c'est parce que bien la demande est
19 supérieure et donc que le marché est sous-alloué?

20 R. Sous-alloué...

21 Q. **[56]** Oui, oui.

22 R. ... c'est ce que vous avez dit? Vous avez dit sous
23 ou sous...

24 Q. **[57]** Oui.

25 R. Sous-alloué, tout à fait.

1 Q. **[58]** O.K. Parfait. Est-ce que j'ai raison de penser
2 que lorsque le marché devient sous-alloué comme on
3 vient de l'établir, le modèle prévoit une croissance
4 rapide du prix des droits d'émission?

5 R. Est-ce que vous pouvez reprendre la question, je
6 veux être sûr de comprendre.

7 Q. **[59]** Avec plaisir. Donc, on vient d'établir que deux
8 mille dix-sept - deux mille dix-huit (2017-2018), le
9 marché est sous-alloué et quand un marché devient
10 sous-alloué, comme ce sera le cas dans le modèle en
11 deux mille dix-huit (2018), est-ce que j'ai raison
12 de penser que le modèle prévoit alors une croissance
13 rapide du prix des droits d'émission?

14 R. Oui. En fait le...

15 Q. **[60]** C'est ce qu'on constate ici, là, mais...

16 R. Oui mais la seule discussion qu'on peut avoir c'est
17 sur est-ce qu'on parle vraiment d'une croissance
18 rapide ou non, puis là c'est question de... chacun
19 aura son point de vue mais c'est évident que dès
20 lors qu'on passe d'un marché sur-alloué à sous-
21 alloué, on va avoir tendance à décoller du prix
22 plancher et c'est ce qu'on voit dans le scénario
23 haussier.

24 (13 h 55)

25 Q. **[61]** O.K. Bon, et là, on a parlé du scénario

1 haussier de la sous-allocation du fait que ça peut,
2 que ça croît, la question suivante, c'est : à
3 l'égard du scénario réaliste, qui est dans les
4 colonnes de gauche, là, à votre avis, pourquoi on
5 n'observe pas le même phénomène pour les années deux
6 mille dix-huit à deux mille vingt (2018-2020), bien
7 que le marché soit sous-alloué?

8 M. BERTRAND FOUSS :

9 R. Le marché est sous-alloué dans le cas du scénario
10 haussier parce que les hypothèses posées pour
11 construire le scénario haussier font en sorte que le
12 marché est sous-alloué dans ce cas-là. La conclusion
13 principale du rapport sur le scénario réaliste est
14 que, dans ce cas-là, le marché est sur-alloué. Pour
15 les hypothèses posées pour construire le scénario
16 réaliste, la conclusion est que le marché est sur-
17 alloué.

18 Q. **[62]** O.K., je veux bien comprendre, donc dans le
19 scénario réaliste, pour la période deux mille dix-
20 huit-deux mille vingt (2018-2020), le résultat de
21 l'analyse, c'est que le marché est sur-alloué, et on
22 le voit par, on voit les prix en conséquence, exact?

23 R. Oui.

24 Q. **[63]** O.K. Et, l'effet contraire, dans le scénario
25 haussier deux mille dix-huit-deux mille vingt (2018-

1 2020), c'est sous-alloué, d'où l'effet sur les prix?

2 R. Oui.

3 Q. **[64]** Bon, O.K. Si maintenant nous allons au tableau
4 3, à la page précédente, à la page 10, donc c'est
5 un, « Prévisions d'offre et de demande », pour
6 l'écart de l'offre et de la demande, est-ce que je
7 comprends que cette prévision de la demande au
8 tableau 3, elle est établie sur la base des
9 prévisions d'émissions?

10 R. Oui.

11 Q. **[65]** Est-ce que ça vous paraît raisonnable de penser
12 que les émetteurs voudront posséder un peu plus que
13 leurs émissions prévues à la fin de la période de
14 conformité deux mille quinze-deux mille dix-sept
15 (2015-2017) afin d'éviter les pénalités
16 potentielles?

17 R. Ça me paraît raisonnable, oui.

18 Q. **[66]** Oui, parce qu'il y a des pénalités donc dans
19 le, dans le cadre réglementaire, vous savez qu'il y
20 a des sanctions et des pénalités, c'est ça?

21 R. Oui.

22 Q. **[67]** Pardon?

23 R. Oui, oui.

24 Q. **[68]** Oui, O.K. Donc, compte tenu de cette réalité-là
25 qui, ça peut avoir le sens de ce qu'on vient de

1 mentionner, est-ce qu'on ne pourrait pas en conclure
2 que la demande réelle pour les droits risque d'être
3 un peu plus élevée que les émissions prévues sur
4 cette période?

5 R. Ça pourrait arriver. En fait, la question que vous
6 me posez plus généralement, c'est la question du
7 comportement que vont avoir les acteurs de marchés,
8 ça pourrait arriver qu'il y ait une petite
9 différence, oui.

10 Q. **[69]** Ça pourrait arriver parce que c'est une logique
11 économique, hein...

12 R. Oui.

13 Q. **[70]** ... les gens vont se prémunir, vont se
14 couvrir...

15 R. Oui.

16 Q. **[71]** ... utile avec, il y a, d'un côté, on regarde
17 devant nous, il y a des sanctions et...

18 R. Oui.

19 Q. **[72]** ... et là, l'option, c'est d'acheter pour ne
20 pas être sanctionnés?

21 R. Oui.

22 Q. **[73]** O.K. Vous connaissez bien le marché
23 californien, en général?

24 R. Oui.

25 Q. **[74]** Et vous connaissez bien le CARB, « California

- 1 Action Reserve Board »?
- 2 R. « Resource Board ».
- 3 Q. **[75]** Qu'est-ce que c'est dans les faits, peut-être
4 juste pour nous éduquer?
- 5 R. Le CARB est pas mal l'équivalent de notre ministère
6 du Développement durable et de la lutte aux
7 changements climatiques.
- 8 Q. **[76]** Qui gère le système de plafonnement et
9 d'échange californien?
- 10 R. Tout à fait.
- 11 Q. **[77]** O.K. Et la liste des participants aux enchères,
12 elle est publique?
- 13 R. Tout à fait.
- 14 Q. **[78]** Comme ici, au Québec.
- 15 R. Tout à fait.
- 16 Q. **[79]** Et vous êtes d'accord avec moi qu'on retrouve,
17 dans la liste de ceux qui participent à ce marché
18 californien, plusieurs institutions financières
19 majeures?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. **[80]** O.K. Et la question : donc est-ce que vous
22 pensez que la participation d'acteurs financiers
23 majeurs, qui ne sont pas des émetteurs, là, pourrait
24 venir affecter l'équilibre offre/demande que vous
25 prévoyez?

- 1 R. Non, ça peut avoir un impact sur, à court terme,
2 mais ça n'a pas d'impact sur l'équilibre long terme
3 tendanciel entre offre et demande, puisqu'eux ne
4 seront finalement que des intermédiaires entre le
5 gouvernement qui vend et les acheteurs finaux à un
6 moment donné. Il pourrait y avoir un impact à court
7 terme mais pas à long terme.
- 8 Q. **[81]** O.K. Quand vous dites « des intermédiaires »,
9 parce que si je suis une institution financière,
10 banque ABC inc., je peux prendre des positions et
11 faire, spéculer, là, ou faire de l'arbitrage?
- 12 R. Tout à fait.
- 13 Q. **[82]** Mais est-ce que je suis intermédiaire en
14 faisant ça ou?
- 15 R. L'action qu'on voit des institutions financières la
16 plupart du temps est de se positionner sur le marché
17 pour répondre à des besoins de clients industriels
18 ou distributeurs de carburant et donc d'acheter sur
19 le marché et pouvoir fournir des services de
20 produits dérivés ou autres à ces clients-là, c'est
21 dans ce sens-là...
- 22 Q. **[83]** Ce que vous dites, c'est que, O.K., ils
23 achètent pour, ultimement pour revendre, hein, ils
24 vont...
- 25 R. Oui.

- 1 Q. **[84]** ... ils achètent pour faire un profit, mais
2 vous me dites que ça n'a pas d'impact généralement
3 sur...
- 4 R. Sur l'équilibre long terme, je voulais dire.
- 5 Q. **[85]** O.K. Mais ça n'a pas d'impact, est-ce que ça a
6 un impact, je reviens à ma question, peut-être que
7 ce n'était pas clair, là, alors ils participent, ils
8 achètent, ils revendent; ils revendent, ils veulent
9 revendre à prix positif, cette participation-là
10 peut-elle affecter l'équilibre offre-demande des
11 prévisions que vous faites?
- 12 R. Sur le long terme, ça n'a pas d'impact, mais comme
13 je vous dis, ça peut avoir un impact sur le très
14 court terme.
15 (14 h 00)
- 16 Q. **[86]** Et quand...
17 ... dans le court terme dans le domaine du carbone?
- 18 R. Ça peut être sur la prochaine enchère.
- 19 Q. **[87]** O.K.
- 20 R. Si toutes les institutions financières décident en
21 même temps de se positionner aux enchères, ça peut
22 avoir un impact sur le prix aux enchères, qui va au-
23 delà des projections qui sont ici.
- 24 Q. **[88]** Est-ce que vous croyez que la possibilité de
25 transférer des droits qu'on achète à une période de

1 conformité future puisse affecter l'équilibre offre-
2 demande?

3 R. De nouveau, sur le... Même réponse. Sur le long
4 terme, non, l'équilibre offre-demande reste le même.
5 Par contre, ça peut changer la dynamique de marché à
6 court terme. Si de nouveau, vous avez beaucoup
7 d'acteurs qui décident d'acheter énormément en début
8 de période de conformité pour couvrir le besoin cinq
9 ans plus tard, comme c'est possible de le faire,
10 vous pourriez avoir beaucoup plus de demandes au
11 début, beaucoup moins cinq ans plus tard. Ça pourra
12 affecter l'équilibre du marché à court terme. Donc,
13 ça pourrait faire varier les prix.

14 Q. [89] J'ai un petit exemple simple. Donc, nos
15 institutions financières qui participent, il y en a
16 plusieurs, mais disons qu'il y a cinq institutions
17 financières majeures qui participent en Californie,
18 disons que c'était le cas au Québec, un exercice
19 hypothétique, là, supposons que chacune acquière un
20 pour cent (1 %) des droits mis aux enchères, c'est
21 un exemple simple, et décide de les détenir au-delà
22 de la période de conformité deux mille quinze-deux
23 mille dix-sept (2015-2017), est-il exact que la
24 demande augmenterait d'environ cinq pour cent (5 %) ?

25 R. Il faut que vous me refassiez le calcul pour être

- 1 certain.
- 2 Q. **[90]** Oui. O.K.
- 3 R. Excusez!
- 4 Q. **[91]** Supposons qu'on a cinq acteurs financiers...
- 5 R. Oui. Ah, j'ai compris cent (100). D'accord.
- 6 Q. **[92]** Des institutions. Pardon.
- 7 R. Oui.
- 8 Q. **[93]** Qui acquièrent chacun un pour cent (1 %) des
- 9 droits d'émission aujourd'hui...
- 10 R. À l'enchère suivante, vous dites?
- 11 Q. **[94]** Des droits des mises aux enchères, oui. Et
- 12 décident de les détenir au-delà, jusqu'à la
- 13 troisième période de conformité, donc au-delà de
- 14 deux mille dix-sept (2017), en deux mille dix-huit
- 15 (2018).
- 16 R. Oui.
- 17 Q. **[95]** Est-ce que le fait d'acheter, de détenir et de
- 18 les faire passer à la troisième période de
- 19 conformité, est-ce qu'on peut dire que c'est exact
- 20 que la demande augmenterait d'environ cinq pour cent
- 21 (5 %) sur chacun... cinq fois un pour cent (1 %) ?
- 22 R. Oui. En fait, c'est ça que je veux vous dire quand
- 23 je vous parle de différence l'équilibre à long terme
- 24 et court terme. Vous pourriez avoir ce genre de
- 25 situation. De manière générale, il est important de

1 préciser que, ici, les projections dont on parle, ce
2 sont des projections sur les tendances du marché.

3 Est-ce que le comportement ... du marché peut avoir
4 un impact à court terme? Oui. Définitivement oui.

5 Q. **[96]** Et dans un scénario comme ça, cet exemple-là
6 est bien hypothétique, est-ce que l'équilibre offre-
7 demande... Vous me dites, il est bouleversé à court
8 terme mais pas à long terme, c'est ce que j'ai
9 compris. Est-ce qu'il est possible qu'un équilibre
10 offre-demande devienne négatif?

11 R. Vous voulez dire que la demande est plus élevée que
12 l'offre?

13 Q. **[97]** Oui.

14 R. Dans le cas d'une enchère, ça pourrait arriver. Et
15 ça mènera d'une manière générale à un prix plus
16 élevé que le prix plancher.

17 Q. **[98]** O.K. Ça termine nos questions. Merci beaucoup.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Turmel. Maître Pascale Boucher
20 Meunier, bonjour.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

22 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Madame et
23 Monsieur les régisseurs; bonjour aux membres du
24 panel. Pascale Boucher Meunier pour le ROÉÉ. Donc je
25 n'ai qu'une question pour monsieur Pouliot. En fait,

1 une demande de précision.

2 Q. **[99]** Donc, dans votre témoignage, vous avez indiqué,
3 c'est indiqué à la page 6 de votre document que :

4 Gaz Métro aura l'occasion de présenter
5 ses orientations à la Régie dans un
6 avenir rapproché en ce qui concerne le
7 gaz naturel.

8 Donc, simplement préciser dans quel cadre est-ce que
9 cela sera fait? Est-ce que c'est dans le cadre de la
10 cause qui nous occupe en ce moment ou c'est dans le
11 cadre d'une cause ultérieure?

12 M. VINCENT POULIOT :

13 R. Vous faites référence au biométhane?

14 Q. **[100]** Au biométhane, oui.

15 R. Bien, en fait, je n'ai pas de date exacte pour vous.
16 Mais ce qu'on comprend, c'est que ça pourrait être
17 dans les prochains mois qu'il pourrait y avoir un
18 dossier spécifique qui pourrait être déposé.

19 Q. **[101]** Donc, ce serait un dossier à part?

20 R. Écoutez, il faudrait que je consulte mes collègues
21 de la réglementation, mais c'est ce que j'en
22 comprends.

23 Q. **[102]** Parfait. Ça conclut mes questions.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Maître Boucher Meunier.

1 (14 h 08)

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Bonjour, Monsieur le Président. Madame, Monsieur les
4 régisseurs. Bonjour, messieurs, dames. D'abord, je
5 tiens à m'excuser, j'ai eu un décès dans ma famille
6 cette semaine donc j'ai, et surtout, je suis la
7 seule personne qui est en mesure d'organiser les
8 funérailles et les autres démarches.

9 Q. **[103]** Alors ma question est pour monsieur,
10 d'ÉcoRessources, monsieur, attendez, excusez-moi,
11 je... monsieur Fouss, oui. Comme vous avez pu
12 remarquer, nous avons souligné, dans nos
13 représentations, certaines critiques quant au
14 scénario haussier de prix que vous avez formulé. Et
15 également, vous-même, vous avez établi une
16 distinction, il y a quelques minutes en répondant à
17 une question, entre la démarche que vous avez faite
18 pour établir le scénario réaliste et le scénario
19 baissier par rapport à ce que vous avez fait pour le
20 scénario haussier.

21 Je constate, dans votre preuve, aux pages
22 130 et suivantes, aux pages 130 Adobe et suivantes,
23 qui correspondent à la page 8 et suivantes de votre
24 rapport, qu'il y a eu une certaine démarche, comment
25 dire, mécanique de votre part dans l'établissement

1 des hypothèses qui ont servi à constituer le
2 scénario, les scénarios haussier et baissier par
3 rapport au scénario réaliste, c'est-à-dire, dans un
4 certain cas, vous ajoutez zéro point cinq pour cent
5 (0,5 %), dans un autre cas, vous soustrayez zéro
6 point cinq pour cent (0,5 %), puis ainsi de suite,
7 c'est un peu, il y a un certain parallélisme qu'on
8 peut trouver dans chacune des hypothèses.

9 Est-ce que, dans vos démarches, outre cet
10 aspect mécanique de constitution des scénarios, est-
11 ce que vous avez eu l'occasion de vérifier
12 concrètement, réalistement, si ces hypothèses, que
13 vous élaboriez mécaniquement pour chacun des
14 scénarios, si ça, si elles avaient un caractère
15 réaliste, dans le sens si ça faisait partie des
16 domaines du possible, si c'était quelque chose qui
17 était réaliste de pouvoir observer sur le terrain
18 éventuellement?

19 M. BERTRAND FOUSS :

20 R. Donc là, ce sont des discussions qu'on a évidemment
21 eues avec Thomson Reuters, qui a fait ce modèle, et
22 Thomson Reuters était assez clair là-dessus, sur le
23 fait que chacune de ces hypothèses et chacun des
24 scénarios pour ces trois hypothèses a été posé en
25 tenant compte de choses réalistes.

1 Q. **[104]** O.K. Et donc est-ce que ça veut dire, est-ce
2 qu'il faut que je comprenne de votre réponse que
3 vous avez vérifié s'il est possible, s'il est
4 faisable d'avoir, dans la réalité, un scénario qui
5 correspondrait à chacun des éléments qui sont
6 énumérés dans la colonne du scénario haussier...

7 R. À chaque...

8 Q. **[105]** ... et si c'est réaliste de voir ça dans la
9 réalité...

10 R. Oui.

11 Q. **[106]** ... parce que le scénario haussier, c'est la
12 combinaison de ces éléments-là?

13 R. Oui, à chaque hypothèse, effectivement, c'est
14 quelque chose de possible. Les éléments, les
15 paramètres qu'on donne pour chacun des trois
16 scénarios, pour chaque paramètre, sont considérés
17 comme possibles.

18 Q. **[107]** Est-ce que c'est vous qui avez fait cette
19 démarche pour vérifier si ça faisait partie du
20 domaine du possible ou est-ce que c'est...

21 R. C'est un travail qui a été fait par Thomson Reuters
22 Point Carbon.

23 Q. **[108]** Et, c'est-à-dire, incluant vous ou vous ne
24 faisiez pas partie de...

25 R. Non, non, moi, je fais partie des groupes

1 ressources, donc c'est le travail qui a été fait
2 directement par notre partenaire, Thomson Reuters.

3 Q. **[109]** Et vous l'avez fait spécifiquement pour ce
4 mandat auprès de Gaz Métro ou c'est quelque chose
5 que vous avez, que vous et votre équipe avez déjà
6 fait de façon standard pour...

7 R. Est-ce que vous parlez de mon équipe ou de Thomson
8 Reuters, j'essaie de comprendre la question, est-ce
9 que vous parlez de mon équipe ou de l'équipe de
10 Thomson Reuters?

11 Q. **[110]** Oui, l'équipe de Thomson Reuters.

12 R. O.K.

13 Q. **[111]** Est-ce que ça a été fait spécifiquement pour
14 ce mandat-ci, pour le dossier de Gaz Métro 3879, ou
15 est-ce que c'est quelque chose qui existait déjà
16 avant?

17 R. À quel point ces hypothèses-là chacune précisément a
18 été utilisée par Thomson Reuters ailleurs, je n'en
19 sais rien, mais ce sont des modèles que Thomson
20 Reuters utilise énormément pour toute une série
21 d'autres clients. À quel point ces hypothèses-là
22 sont les mêmes ou ont été prises exactement les
23 mêmes, je ne saurais pas vous dire.

24 Q. **[112]** Mais je veux être sûr de bien comprendre :
25 vous, personnellement, vous n'avez pas travaillé à

1 élaborer des, à l'élaboration de ces hypothèses pour
2 ce mandat spécifique? J'essaie de comprendre quel a
3 été votre rôle là-dedans.

4 R. Non, là-dedans, clairement, ces hypothèses-là, le
5 choix des hypothèses vient de Thomson Reuters et
6 nous, nous supervisons le travail pour nous assurer
7 que c'est fait correctement.

8 Q. **[113]** Est-ce que vous êtes d'accord...

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Si vous me permettez, Monsieur le Président,
11 d'intervenir à ce stade-ci. Monsieur Fouss est ici à
12 la demande de SÉ/AQLPA de façon spécifique et on a
13 fait adopter la preuve par monsieur Fouss, monsieur
14 Fouss a bien indiqué qu'il s'agissait d'un travail
15 collégial, donc qu'il supervisait le travail
16 évidemment. Mais je porte votre attention sur le
17 fait que la portion du rapport dont fait état mon
18 confrère fait référence spécifiquement au modèle
19 utilisé par Thomson. Maintenant, Thomson n'est pas
20 ici. S'il y a des questions spécifiques sur Thomson,
21 malheureusement il n'y a pas de représentant de
22 Thomson, d'où les réponses qui sont offertes.

23 (14 h 12)

24 Alors je ne voudrais tout simplement pas
25 qu'on s'acharne sur le témoin à cet égard-là,

1 Monsieur le Président.

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 J'avais très bien compris la réponse du témoin.

4 Q. **[114]** Est-ce que vous seriez d'accord que les
5 différentes hypothèses qui apparaissent aux
6 différentes lignes de ce tableaux aux pages 8 et
7 suivantes de votre rapport, que ce sont des
8 variables indépendantes l'une par rapport à l'autre?

9 R. Il faudrait que je les vérifie chacune, mais dans
10 l'ensemble ça me paraît raisonnable.

11 Q. **[115]** Donc, suite aux commentaires qui ont été faits
12 dans le rapport de S.É./AQLPA, seriez-vous d'accord
13 avec nous que ce scénario haussier du prix, du prix
14 des GES est particulièrement éloigné du domaine des
15 possibles?

16 R. Il est possible, mais peu probable, effectivement.
17 C'est quelque chose, c'est un scénario qui est
18 possible, mais, effectivement, qui est assez peu
19 probable.

20 Q. **[116]** Et est-ce que vous seriez d'accord que son
21 éloignement est plus grand que, par exemple, que
22 l'éloignement qui pourrait exister entre le scénario
23 baissier et le scénario réaliste?

24 R. Vous parlez de l'éloignement des prix ou de
25 l'éloignement des probabilités?

1 Q. **[117]** Des probabilités.

2 R. Au niveau de l'éloignement des probabilités je ne
3 pourrais pas vous dire ça, non. Je n'ai rien qui me
4 permette de dire que la probabilité de l'un et de
5 l'autre soit différente. L'éloignement en termes de
6 prix est bien réel.

7 Q. **[118]** D'accord. Mais en termes de probabilités vous
8 n'avez pas, vous n'êtes pas en mesure d'affirmer si
9 c'est le cas ou si ce ne l'est pas?

10 R. Non. Il faut comprendre que les deux scénarios là
11 ont été construits en forçant des paramètres et donc
12 nous n'avons pas d'analyse de la probabilité
13 d'occurrence de chacun de ces scénarios par
14 opposition au scénario réaliste sur laquelle on a
15 fait varier dans le cas des analyses Monte Carlo
16 pour lesquelles du coup on a pu avoir une analyse de
17 probabilités.

18 Cette analyse de probabilités-là n'existe
19 pas pour les scénarios baissiers et haussiers par
20 construction des modèles. Donc, il est difficile de
21 dire si l'un est plus probable que l'autre.

22 Q. **[119]** J'attirerais votre attention à la page 6 de
23 votre rapport qui est la page 128, Adobe. Au dernier
24 paragraphe, vous indiquez que pour les scénarios
25 réalistes vous prenez les émissions historiques

1 rapportées dans le rapport d'août deux mille douze
2 (2012) du MDDEFP auquel vous appliquez des taux de
3 croissance annuels spécifiques pour les émissions
4 des différentes catégories.

5 Là encore est-ce qu'il y a eu une démarche
6 qui a été faite pour aller au-delà de cette simple
7 application mécanique de pourcentage d'augmentation
8 ou de soustraction, et d'examiner la probabilité ou
9 la possibilité d'occurrence de projets industriels,
10 par exemple, spécifiques au Québec, de projets
11 industriels qui émettraient des gaz à effet de
12 serre?

13 R. Par rapport à la démarche?

14 Q. **[120]** Oui.

15 R. Dites-moi, si ça commence à répondre à votre
16 question, il y avait une question justement à ce
17 sujet.

18 Q. **[121]** Oui, oui, vous avez répondu pour IFFCO je
19 pense.

20 R. Non, je ne me souviens pas de cette partie-là.

21 Q. **[122]** O.K. D'accord. Continuez, continuez,
22 continuez.

23 R. Donc, il y a une question qui avait été posée à ce
24 sujet pour expliquer comment on arrivait aux
25 chiffres de moins un (-1 %), moins deux (-2 %),

1 moins un pour cent (-1 %). Est-ce que c'est cette
2 question-là que vous posez?

3 Q. [123] Bien, en fait, c'est de voir est-ce que vous
4 avez effectué une démarche pour examiner au Québec
5 la liste des projets qui sont actuellement envisagés
6 pour les années à venir, les projets industriels qui
7 sont actuellement considérés, et est-ce que vous
8 êtes parti de ça pour déduire de tels pourcentages?

9 R. À l'époque, les projets spécifiques, que ce soit au
10 Québec ou en Californie, n'ont pas été pris en
11 compte dans l'analyse des projections possibles
12 d'émissions. On est parti sur des tendances à chaque
13 fois.

14 Il est difficile, en fait, d'identifier,
15 parce que là on parle uniquement du Québec, il est
16 très difficile d'identifier pour le Québec et la
17 Californie. Donc le marché est commun, tous les
18 projets et toutes les probabilités de projets, les
19 probabilités d'occurrence de chacun des projets et
20 l'impact que ça pourrait avoir sur les émissions.

21 Et, en fait, le point de vue que, nous, on
22 a, puis je pense que Thomson Reuters fonctionne
23 comme ça aussi là-dessus, c'est de se dire qu'à un
24 moment donné travailler à analyser chacun des
25 projets séparément va amener une charge de travail

1 qui ne justifie pas la différence de précision qu'on
2 va avoir dans les projections. Parce qu'il ne s'agit
3 pas d'un seul projet, il s'agit à ce moment-là de
4 faire une analyse bottom-up puis d'aller chercher
5 tous les projets Québec et Californie et d'ajouter à
6 chacun une probabilité d'occurrence, une date des
7 émissions. C'est quelque chose qui est beaucoup trop
8 fastidieux pour les résultats qu'on cherche, ce qui
9 amène généralement Thomson Reuters, et tous les
10 autres et nous, à plutôt faire des projections macro
11 d'évolution des émissions des différents secteurs.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Q. **[124]** O.K. Alors ça répond à mes questions. Merci
14 beaucoup.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Neuman. Maître Cardinal pour la Régie.

17 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

18 Q. **[125]** Bonjour, membres du panel. En fait, rebonjour,
19 Amélie Cardinal pour la Régie. Je vous réfère à la
20 pièce Gaz Métro 1, Document 1 à la page 81. Donc
21 vous allez voir sur la page il y a le tableau
22 intitulé « Tarification proposée par Gaz Métro » et
23 juste en dessous... Est-ce que tout le monde a la
24 bonne pièce? Page 81. Donc juste en dessous du
25 tableau on peut lire que :

1 clients assujettis au SPEDE. Or, Gaz
2 Métro rappelle qu'elle ferait face à
3 l'essentiel de ces dépenses même si
4 seuls les coûts 2 étaient présents,
5 donc si seule Gaz Métro devait acheter
6 des droits d'émission. Il est alors
7 juste que tous les clients contribuent
8 à ces coûts, incluant les grands
9 émetteurs, et non seulement les clients
10 assujettis au SPEDE (ce à quoi
11 reviendrait l'approche alternative
12 présentée dans le tableau).

13 Dans l'hypothèse où Gaz Métro devrait couvrir
14 uniquement les coûts de ses propres émissions, soit
15 les coûts 2 estimés à quatre cent mille dollars (400
16 000 \$), la Régie a de la difficulté à comprendre
17 qu'elle devrait encourir des coûts administratifs
18 fixes d'environ trois cent mille dollars (300 000
19 \$). Est-ce que vous pouvez élaborer sur... sur ce
20 principe-là?

21 M. VINCENT POULIOT :

22 R. Il y a une partie quand même des coûts qui sont...
23 qui sont relativement fixes, entre autres tout ce
24 qu'on appelle les coûts de vérification, les coûts
25 de la déclaration annuelle des émissions qui doivent

1 être faites annuellement. Le vérificateur externe
2 qui va faire la vérification qu'il y ait... qu'il y
3 ait seulement les coûts ou les émissions relatives
4 au réseau ou l'ensemble des émissions à... à
5 couvrir, le travail est à peu près le même.

6 On doit quand même suivre le marché, donc
7 aujourd'hui j'ai l'opportunité d'avoir plusieurs
8 expertises différentes avec moi sur le banc. Mais
9 dans le quotidien, il faut quand même suivre ce
10 marché-là au quotidien. Donc ça prend des ressources
11 à l'interne qu'on n'a pas actuellement pour être en
12 mesure de suivre finement ces éléments-là. Est-ce
13 que tous les coûts seraient là? Probablement pas,
14 mais la majorité des coûts y serait certainement.

15 Q. **[127]** Donc toujours dans la même pièce, mais à la
16 page suivante donc à la page 4 on peut continuer de
17 lire que :

18 Enfin, les coûts administratifs font
19 partie des coûts d'opération du
20 distributeur et leur inclusion dans un
21 compte de frais reportés hors base,
22 avec l'effet potentiel de différer ces
23 coûts en dehors de l'année gazière dans
24 laquelle ils sont déboursés, représente
25 une mauvaise allocation des coûts,

1 selon Gaz Métro.

2 Donc la Régie comprend que les coûts 1 excluant les
3 lettres de crédit, ça va faire partie des coûts
4 d'opération du Distributeur. Pouvez-vous commenter
5 sur la possibilité de maintenir les coûts 1,
6 excluant les lettres de crédit dans les frais
7 d'opération du Distributeur et de les allouer avec
8 le même facteur de répartition que les coûts 2, soit
9 les volumes de l'ensemble des clients?

10 (14 h 24)

11 Mme CAROLINE DALLAIRE :

12 R. Bien, ce serait possible de le faire. Techniquement,
13 ça pourrait être fait. Mais le volume n'est pas
14 inducteur de coûts. Donc, ce n'est pas la quantité
15 qui vient déterminer la valeur de ces coûts-là
16 administratifs. Ce qui fait qu'un client qui
17 consomme beaucoup se verrait allouer énormément de
18 coûts administratifs comparativement à un client qui
19 consomme peu. Donc, ce qu'on dit, c'est que ce n'est
20 pas représentatif des coûts réels et qu'il faut
21 plutôt allouer ces coûts-là de façon égale entre nos
22 clients. C'est ce que le choix d'un facteur basé sur
23 le nombre de clients permet de faire.

24 Q. **[128]** Et je vais reprendre en fait le même scénario,
25 la même possibilité. Donc, si vous pouvez commenter

1 -donc je vais le répéter pour que ce soit plus
2 clair- sur la possibilité toujours de maintenir les
3 coûts 1, excluant les lettres de crédit dans les
4 frais d'opération du Distributeur et de les allouer,
5 cette fois, selon un facteur de répartition dérivés
6 établis à partir de la répartition des coûts deux et
7 une prévision des coûts 3?

8 R. Encore une fois, techniquement, ce serait possible
9 de le faire. Je vous dirais que j'aurais encore un
10 malaise encore plus grand, dans le sens où ce que ça
11 aurait pour effet, c'est d'allouer presque
12 l'entièreté des coûts administratifs aux clients
13 assujettis au SPEDE. Alors que c'est l'ensemble des
14 clients qui doivent se voir allouer ces coûts-là,
15 autant ceux qui sont assujettis que ceux qui ne le
16 sont pas. Donc, Gaz Métro continue de croire que
17 l'allocation, selon le nombre de clients, demeure la
18 meilleure façon de procéder.

19 Q. **[129]** Parfait. Est-ce que vous vouliez compléter
20 votre réponse?

21 R. En fait, mon collègue me faisait remarquer que les
22 clients sont tous assujettis au SPEDE, mais certains
23 le paient en dehors du service de Gaz Métro, mais le
24 paient, eux, directement.

25 Q. **[130]** Parfait. Donc ça va être tout. Merci beaucoup.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Cardinal. Maître Sigouin-Plasse, la
3 Régie n'aura pas de questions pour le panel. Avez-
4 vous des questions en réinterrogatoire?

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Je n'ai pas de questions, Monsieur le Président.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Donc, ça met fin à la présentation de la preuve de
9 Gaz Métro. Ça va me permettre cette fois-ci de
10 libérer... d'abord vous remercier, mesdames et
11 messieurs, et de vous libérer. Bonne fin de journée.
12 On serait, Maître Turmel, prêt à vous écouter,
13 monsieur Gosselin. Cinq minutes, j'ai compris. Bon.
14 Maître Turmel.

15

16 PREUVE DE FCEI

17

18 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt et unième
19 (21e) jour du mois d'août, A COMPARU :

20

21 **ANTOINE GOSSELIN,**

22

23 LEQUEL témoigne sous la même affirmation solennelle,
24 dépose et dit :

25

1 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

2 Monsieur le Président. Alors, monsieur Gosselin a
3 pris place pour la deuxième ronde de la journée.
4 Comme il a déjà été assermenté, comme l'ensemble de
5 notre preuve a été complètement adopté ce matin, je
6 lui cède la parole.

7 M. ANTOINE GOSSELIN :

8 R. Rebonjour. De façon assez brève sur la question de
9 la prévision des prix et des droits d'émission. La
10 première chose sur laquelle j'aimerais revenir et
11 qu'on a mentionné dans notre preuve, c'est que ce
12 qu'on constate, c'est que lorsque le marché devient
13 sous-alloué, c'est-à-dire que la demande est plus
14 importante que l'offre, on voit que les prix des
15 droits d'émission peuvent augmenter assez vite.

16 On l'a mentionné dans notre preuve. Puis on
17 peut voir aussi quand on regarde les réponses qui
18 ont été données à la question 3.3... 8.3, je pense,
19 pardon, que nous avons posé dans un fichier Excel
20 où on a tous les résultats de simulation, bien, on
21 voit que dans ce fichier-là, il y a beaucoup de cas
22 ou presque la totalité des cas où, finalement, on a
23 le même prix qui apparaît partout. Parce qu'on se
24 rend compte encore que le modèle, c'est ça. C'est
25 soit tu es sur-alloué puis tu es au prix plancher,

1 soit tu es sous-alloué puis, là, bien, le prix peut
2 augmenter.

3 Donc, quand on regarde ces nombres-là, sans
4 en avoir fait un examen très, très détaillé, on voit
5 qu'il y a plusieurs cas où on peut voir les prix qui
6 augmentent quand le marché est sous-alloué. Et sur
7 l'équilibre offre-demande comme tel, bien on a dans
8 le rapport d'ÉcoRessources et des autres consultants
9 qui l'ont assisté, on a le tableau 3 dont on a
10 discuté tantôt en contre-interrogatoire où on voit
11 l'équilibre offre-demande qui est présenté mais je
12 pense que c'est important de ne pas perdre de vue
13 que, comme monsieur Fouss le disait, c'est une
14 prévision tendancielle qui est faite puis ça ne
15 tient pas compte du comportement des acteurs du
16 marché. Et je pense que c'est important de ne pas
17 perdre de vue aussi que dans le fond, la
18 surallocation du marché sur la période deux mille
19 quinze - deux mille dix-sept (2015-2017), là, elle
20 est d'à peu près trois pour cent (3 %). Donc là, il
21 y a trois pour cent (3 %) plus d'offre que de
22 demande dans le scénario réaliste. Alors, quand on
23 pense à toutes les éventualités qui pourraient se
24 passer, par exemple, comme on en a discuté un peu
25 tantôt, du fait que beaucoup de clients voudront

1 probablement avoir un petit peu plus de crédit en
2 poche à l'approche de deux mille dix-sept (2017)
3 pour être sûrs de ne pas se ramasser à payer des
4 pénalités, quand on pense qu'il y a des institutions
5 financières qui vont vouloir détenir des droits et
6 puis je comprends la position qui a été exprimée à
7 l'effet que, bien, ces institutions-là vont remettre
8 les droits dans le marché éventuellement, mais on ne
9 sait pas quand et pour notre part, on n'est pas
10 convaincu que ces droits-là sont nécessairement
11 remis, par exemple, dans la première période de
12 conformité dans le marché, puis je pense aussi que,
13 de façon plus générale, comme monsieur Fouss le
14 disait, le marché des droits d'émission, c'est un
15 marché de commodités et puis, mais c'est un marché.
16 Alors, il y a toutes sortes de choses. C'est très
17 dur d'anticiper exactement ce qui va se passer. Il
18 peut se passer plein de choses. On le voit, on l'a
19 vu dans les marchés boursiers. On peut...

20 (14 h 30)

21 Q. **[131]** Monsieur Gosselin, peut-être se rapprocher du
22 micro pour qu'on vous entende mieux à l'arrière.

23 R. Oui, je suis désolé. Donc on le voit à l'occasion
24 dans les marchés boursiers. Il y a des bulles
25 technologiques, il y a des bulles de matière

1 première. Il y a toutes sortes de choses qui peuvent
2 arriver. Je pense que c'est important quand on
3 réfléchit à toute cette question-là, d'être
4 conscients de ces possibilités-là, même si on peut
5 penser que leur probabilité n'est pas très grande.
6 Et comme j'ai dit, on peut penser, je ne dis pas que
7 nous on pense qu'elle n'est pas très grande. Je
8 pense que c'est des choses qui peuvent tout à fait
9 survenir et qu'on devrait avoir ça en tête. Et peut-
10 être, monsieur Fouss mentionnait la distinction
11 court terme - long terme dans le comportement des
12 acteurs du marché qui pourrait avoir un effet de
13 court terme - long terme. Je pense qu'effectivement,
14 à assez long terme, c'est possible que ces effets-là
15 jouent peu, mais la notion de qu'est-ce que le court
16 terme, qu'est-ce que le long terme aussi, là, ça me
17 paraît tout à fait raisonnable que des gens
18 choisissent d'avoir un comportement qui déplace une
19 quantité de droits non négligeables, par exemple de
20 la deuxième période de conformité vers la troisième.
21 Donc sur cette question-là, ça résume pas mal ce que
22 je voulais vous dire. L'autre chose sur laquelle je
23 voudrais commenter très brièvement, c'est
24 l'allocation des coûts et le commentaire qui a été
25 fait ce matin. Je pense que la question est assez

1 bien définie, là. Tout le monde comprend, je pense,
2 la position de l'autre partie. On a simplement un
3 désaccord assez fondamental je pense sur ce qui est
4 équitable ou ce qui ne l'est pas. De ce que je
5 comprends dans la position de Gaz Métro dans le fond
6 c'est qu'ils nous disent bien, étant donné que le
7 coût d'administration du SPEDE est un coût qui
8 découle de la nature même de l'activité de
9 distribution qui vient du fait que l'activité de
10 distribution existe et donc, ce coût-là existe, ça
11 devient justifié de l'allouer client par client et
12 je vous avoue que ça nous inquiète un peu parce
13 qu'il y en a d'autres coûts comme ça et je suis sûr
14 que si on creusait, on pourrait en trouver pas mal
15 des coûts qui, simplement du fait que l'activité
16 existe, le coût existe. En regardant la preuve qui a
17 été déposée dans le dossier 3837 sur l'allocation
18 des coûts, un qui nous est apparu c'est celui
19 notamment sur l'administration du plan
20 d'approvisionnement. Alors qu'on alloue, comme le
21 disait madame Dallaire, en fonction de la capacité,
22 et dans la proposition, je pense, en fonction de la
23 capacité attribuée notre compréhension a toujours
24 été que gérer le Plan d'approvisionnement, si vous
25 avez deux fois plus de clients demain matin, bien,

1 vous contractez plus de transport, vous contractez
2 plus de gaz, là, mais ça n'affecte pas
3 fondamentalement l'effort que vous allez consacrer.

4 Donc c'est un exemple, il y en a peut-être
5 d'autres, il y en a peut-être d'autres meilleurs.
6 Mais à la base, de dire que parce qu'un coût découle
7 simplement du fait que l'activité existe ça doit
8 être alloué client par client, alors qu'on reconnaît
9 qu'il n'y a pas de lien de causalité ou pas de
10 facteur, que le nombre de clients n'est pas un
11 facteur inducteur de ce coût-là, on a un malaise
12 assez important avec ça.

13 Maintenant, est-ce que, il n'y a pas de
14 réponse facile, là, nous, on dit, bien, peut-être
15 est-ce que ça pourrait être pertinent de, lorsqu'on
16 n'a pas de facteur inducteur du coût, donc on n'est
17 pas capable d'établir un lien de causalité, est-ce
18 que ça pourrait être une façon de faire que de dire,
19 bien, regardez par exemple qui bénéficie dans le
20 fond, qui utilise ce service-là et dans quelles
21 proportions.

22 Alors, ce n'est peut-être pas une
23 proposition parfaite non plus, mais disons que c'est
24 le mieux auquel on a pu penser. Alors, voilà, ça
25 complète ce que j'avais à vous dire.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Alors monsieur Gosselin est prêt à être contre-
3 interrogé.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Turmel. Parmi les intervenants qui ont
6 signifié vouloir contre-interroger le témoin de
7 FCEI, il y avait Stratégie énergétique, Association
8 québécoise de lutte contre la pollution
9 atmosphérique, d'accord, je comprends que... Gaz
10 Métro?

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Oui, Monsieur le Président, quelques brèves
13 questions pour monsieur Gosselin.

14 Q. **[132]** Sur le dernier point que vous venez d'aborder
15 à l'instant, Monsieur Gosselin, ce que j'en
16 comprends, c'est que vous reconnaissez, enfin, votre
17 position, c'est qu'il faut trouver un, l'inducteur
18 de coût, là, qui justifie ces, qu'est-ce qui génère
19 ces coûts administratifs-là, est-ce que c'est sur un
20 facteur nombre de clients, est-ce que c'est un
21 facteur volume, puis je comprends que vous
22 reconnaissez que même le facteur volume, ce n'est
23 pas un inducteur de coût parfait?

24 R. Bien, ce que je dis, c'est qu'il n'y a pas
25 d'inducteur de coût.

1 Q. **[133]** Il n'y en a pas?

2 R. Il n'y en a pas, sinon l'existence de l'activité de
3 distribution.

4 Q. **[134]** O.K.

5 R. Alors le nombre de clients n'est pas un inducteur de
6 ce coût-là, je pense que Gaz Métro elle-même, sauf
7 erreur de ma part, l'a dit quelque part. Le nombre,
8 le volume non plus, j'en conviens, n'est pas, ce
9 n'est pas parce que vous allez avoir deux fois plus
10 de volume demain matin que vous allez avoir plus de
11 coûts d'administration...

12 Q. **[135]** Là où je ne vous suis pas, c'est la solution à
13 ça, qu'est-ce que vous suggérez concrètement dans ce
14 cas-là si l'un ou l'autre n'est pas une solution à
15 retenir?

16 R. Bien, ce que l'on suggérerait dans notre preuve, c'est
17 de dire, bien, si, on ne peut pas établir une
18 causalité pour un coût alors on ne peut pas
19 attribuer soit au nombre de clients ou au volume sur
20 la base d'une causalité. Est-ce qu'on peut essayer
21 d'allouer, dans le fond, ce coût-là plutôt sur la
22 base du bénéfice qui est retiré par la clientèle ou,
23 en tout cas, l'usage qui en est fait, qui est fait
24 par la clientèle, dans le fond du service sous-
25 jacent qui est fourni, en quelque sorte.

1 Q. [136] Et puis comment on s'y prend pour y parvenir,
2 à cette...

3 R. Bien, dans ce cas-ci, le service qui est fourni,
4 c'est de fournir des droits d'émissions pour couvrir
5 les consommations des clients alors un client qui
6 consomme un mètre cube (1 m3), bien, on lui fournit
7 un service de un crédit; un client qui consomme
8 mille mètres cubes (1 000 m3), on lui fournit un
9 service de mille (1 000) crédits, et donc
10 proportionnellement les coûts devraient, en tout
11 cas, pourraient, selon nous, être répartis comme ça.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Parfait. Je vous remercie, Monsieur le Président.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Maître Sigouin-Plasse. Pas de questions pour
16 maître... d'accord. La Régie, est-ce qu'on avait des
17 questions?

18 Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Non, pas de questions, merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Maître... non, merci. Maître Turmel, pas de
22 questions additionnelles de votre part?

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 J'ai un ré-interrogatoire, Monsieur le Président...
25 non, c'est une blague.

1 LE PRÉSIDENT :

2 D'accord. Merci beaucoup, Monsieur Gosselin, vous
3 êtes libéré. Le ROEÉ, Maître Meunier Boucher, vous
4 êtes prêts à procéder? Merci.

5 (14 h 40)

6 **PREUVE DU ROEÉ**

7

8 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce vingt et unième (21e)
9 jour du mois d'août, ONT COMPARU :

10

11 **CAROLINE SIMARD**, chargée de projet, Institut de
12 recherche en économie contemporaine, ayant sa place
13 d'affaires au 1030, rue Beaubien Est, Montréal,
14 (Québec);

15

16 **NOEL FAGOAGA**, chargé de projet, Institut de
17 recherche en économie contemporaine, ayant sa place
18 d'affaires au 1030, rue Beaubien Est, Montréal,
19 (Québec);

20

21 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
22 solennelle, déposent et disent comme suit :

23

24 INTERROGÉS PAR Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

25 Q. [137] Donc, nous allons procéder à l'adoption de la

1 preuve. Donc, Madame Simard et Monsieur Fagoaga,
2 c'est bien vous qui avez préparé conjointement la
3 preuve du ROEÉ qui a été déposée sous la cote
4 C-ROEÉ-0011?

5 Mme CAROLINE SIMARD :

6 R. Oui.

7 M. NOEL FAGOAGA :

8 R. Oui.

9 Q. **[138]** Et vous avez également préparé conjointement
10 la réponse à la demande de renseignements numéro 1
11 de Gaz Métro qui a été déposée sous la cote C-
12 ROEÉ-0016?

13 Mme CAROLINE SIMARD :

14 R. C'est exact.

15 Q. **[139]** Et vous adoptez ce document pour valoir comme
16 votre témoignage en l'instance?

17 R. Oui.

18 Q. **[140]** Donc, je vous laisse procéder à votre
19 présentation.

20 R. Donc, je vais simplement rappeler l'intervention du
21 ROEÉ qui s'était concentrée en trois points. Tout
22 d'abord, on a tenu à rappeler le rôle et les
23 responsabilités de Gaz Métro à l'égard de
24 l'efficacité du SPEDE. Ensuite, on a proposé des
25 mesures pour l'intégration des mesures d'atténuation

1 au SPEDE. Et, finalement, on a fait des
2 recommandations au niveau du traitement des coûts.

3 À l'égard du rôle et des responsabilités de
4 Gaz Métro à l'égard de l'efficacité du SPEDE, on
5 veut simplement rappeler que l'objectif final du
6 SPEDE c'est de faire en sorte que le Québec atteigne
7 les cibles annuelles, les cibles d'émissions
8 annuelles fixées et l'avantage d'un système de
9 plafonnement. C'est en permettant l'échange des
10 droits d'émissions. Ça fait en sorte que les mesures
11 d'atténuation les moins coûteuses vont être
12 réalisées en premier.

13 Mais il ne faut pas oublier que l'objectif
14 du SPEDE c'est atteindre les cibles annuelles et de
15 viser une réduction des émissions.

16 Gaz Métro, dans le cadre du SPEDE, a deux
17 types d'émissions à couvrir : Les siennes qui sont
18 d'environ quarante mille (40 000) tonnes et celles
19 de ses clients qui ne sont pas grands émetteurs,
20 c'est-à-dire qu'ils sont en bas de vingt-cinq mille
21 (25 000) tonnes. Donc, pour être considéré grand
22 émetteur il faut faire plus de vingt-cinq mille
23 (25 000) tonnes.

24 Étant donné qu'il y a deux types
25 d'émissions, Gaz Métro a donc deux responsabilités

1 distinctes à l'égard du SPEDE, c'est-à-dire de
2 transmettre un signal pris juste pour l'émission des
3 clients et de chercher soit à réduire ses propres
4 émissions ou à les compenser via le système.

5 On veut simplement rappeler que le marché du
6 gaz au Québec est dans un contexte particulier. Il y
7 a des imperfections de marché. Gaz Métro est dans
8 une situation de quasi-monopole et puis la demande
9 est plutôt inélastique pour le gaz.

10 Ça commande donc des attentions
11 particulières parce que, toute chose étant égale par
12 ailleurs, un monopole n'a pas les mêmes incitations
13 à réduire ses coûts qu'en situation de concurrence
14 puisqu'il a la possibilité d'augmenter ses prix à
15 l'intérieur de la disposition à payer des
16 consommateurs.

17 Bien entendu, cette situation-là est
18 atténuée par les décisions que peut rendre la Régie
19 qui a des grandes responsabilités à cet égard. C'est
20 pourquoi on est arrivé avec une proposition
21 d'essayer d'intégrer en fait les mesures
22 d'atténuation via l'appariement entre l'évaluation
23 des mesures d'atténuation et la stratégie de
24 couverture des émissions de gaz à effet de serre.

25 Donc, on aimerait que la Régie se penche sur

1 cette idée d'instaurer un mécanisme d'appariement
2 entre l'évaluation des mesures d'atténuation et la
3 stratégie de couverture des émissions de gaz à effet
4 de serre au sein du service de gestion du SPEDE de
5 Gaz Métro.

6 Il nous apparaît important que les efforts
7 de Gaz Métro se concentrent davantage sur deux
8 aspects. Premièrement, sur l'évaluation exhaustive
9 des moyens d'atténuation à la portée de Gaz Métro et
10 deuxièmement sur la comparaison des coûts des
11 mesures d'atténuation avec les coûts d'achat des
12 droits d'émission. Donc, notre analyse de la preuve
13 déposée par Gaz Métro ne nous a pas permis de faire
14 ressortir une telle démarche.

15 (14 h 46)

16 Donc dans la preuve que nous avons déposée,
17 nous avons présenté une analyse plus détaillée des
18 potentiels d'effort de réduction de GES, puis on va
19 revenir là-dessus à la phase 2. Mais déjà on voulait
20 simplement souligner deux exemples que mon
21 collègue...

22 M. NOËL FAGOAGA :

23 R. Donc pour en fait, on a essayé de cibler en fait
24 deux exemples qui nous paraissaient assez importants
25 par rapport justement au service d'appariement, donc

1 qui permettait en fait de comparer le coût... le
2 coût d'achat des actions... le coût des actions de
3 réduction avec le coût d'achat des droits
4 d'émission.

5 Donc la première était le biométhane en
6 fait. On aurait aimé comme de voir dans les
7 scénarios de Gaz Métro en fait la prise en compte en
8 fait du contexte politique actuel avec le plan
9 d'action sur les changements climatiques et le
10 programme de traitement des matières organiques par
11 biomécanisation et compostage. Et avec la stratégie
12 en fait de Gaz Métro, on voit que les tonnages, en
13 fait les réductions de tonnes de CO2 passent de cinq
14 mille (5000) à trente-deux mille (32 000) en fait
15 sur... à l'horizon de deux mille vingt (2020). Donc
16 aurait aimé comprendre quelles étaient... quelles
17 étaient les raisons de ce scénario et au moins de
18 pouvoir avoir les informations.

19 Bon, on a pu s'en rendre compte dans
20 votre... dans votre témoignage plus tôt, que c'est
21 quelque chose que vous allez détailler un peu
22 plus... un peu plus tard, mais c'est sûr qu'on
23 aurait aimé avoir déjà une petite... un petit
24 indice, justement, sur la prise en compte de ce
25 contexte technologique actuel. Et donc avoir, voilà,

1 une... en fait une compréhension un peu plus
2 qualitative et non pas juste des... des chiffres qui
3 viennent de manière un peu plus mécanique.

4 Et après au niveau des émissions fugitives,
5 on a... on s'est concentré sur les émissions
6 fugitives parce qu'elles représentent cinquante pour
7 cent (50 %) des émissions des activités de Gaz Métro
8 et qu'elles sont présumées constantes entre deux
9 mille quinze (2015) et deux mille vingt (2020). Donc
10 on aurait au moins essayé de comprendre quelles
11 étaient les causes... les causes en fait de cette...
12 de cette constante en fait. Et de comprendre en quoi
13 les efforts de Gaz Métro pour réduire les émissions
14 de gaz à effet de serre, comment ils étaient pris en
15 compte en fait sur cette stabilité au niveau des
16 émissions fugitives.

17 Donc, à ce niveau-là aussi c'est vraiment de
18 comprendre, on a mis donc... on a fait référence au
19 programme natural gas de l'EPA au États-Unis et en
20 fait là vous nous expliquez encore une fois que vous
21 l'avez pris en compte, mais c'est quelque chose
22 aussi qu'on aurait aimé comprendre quels étaient les
23 efforts, pourquoi ils étaient pris en compte, quitte
24 à dire actuellement il n'y a pas de rentabilité et
25 puis ce n'est pas intéressant pour nous. Mais au

1 moins être... prendre en compte de paramètre-là.

2 Au niveau de la... de la fonctionnalisation
3 des coûts, ce qui était important pour nous en fait
4 c'était, comme plusieurs autres intervenants l'ont
5 précisé, c'était la... de... de prendre en fait la
6 partie variable des coûts 1, donc la prise en compte
7 de la lettre de crédit, de les allouer aux coûts
8 numéro 2 et aux coûts numéro 3. Donc je pense que
9 ça, vous l'avez dit tout à l'heure, on ne va pas
10 revenir trop en détail là-dessus. Je pense que tout
11 le monde est d'accord à ce sujet-là. Mais on veut...
12 donc on veut calculer donc les coûts 1 sur la base
13 de... sur la base client et avoir la base...
14 l'allocation des coûts 2 et 3 en prenant... en
15 intégrant en fait le coût des lettres de crédit.

16 Et enfin, une dernière proposition en fait
17 c'est étant donné que nous n'avons pas encore
18 vraiment de retour sur... retour d'expérience sur le
19 SPEDE, que nous allons vouloir... que c'est quelque
20 chose que l'on va découvrir malgré toutes les... on
21 va dire toutes les prédictions et toutes les... bien
22 toutes les prédictions en fait qu'on peut avoir sur
23 le SPEDE, essayer de comprendre en fait de manière
24 régulière sur une réévaluation périodique du SPEDE
25 des stratégies en fait de Gaz Métro, de pouvoir

1 comprendre un peu plus clairement ou réajuster en
2 fait les stratégies.

3 Et pour avoir, voilà, une critique un peu
4 plus claire on a identifié plusieurs raisons qui
5 sont... On avait des raisons stratégiques pour Gaz
6 Métro, des raisons de changement de source
7 d'approvisionnement, d'une évolution du prix la
8 tonne de gaz à effet de serre. Aussi pour des
9 raisons réglementaires ou de... ou de l'augmentation
10 des frais de gestion. Mais surtout, l'élément le
11 plus important pour nous c'est vraiment le... par
12 rapport au suivi de l'évolution de l'efficacité du
13 SPEDE qui permettra en fait de pouvoir réajuster
14 pour avoir un oeil... un avis un peu plus critique
15 sur les stratégies de Gaz Métro.

16 Donc en conclusion, pour nous l'intégration
17 des activités de Gaz Métro au SPEDE seront efficaces
18 sur deux points importants en fait. C'est une
19 évaluation rigoureuse et exhaustive des mesures
20 d'atténuation au regard des coûts d'acquisition des
21 droits d'émission et dans un deuxième temps, par
22 rapport au tarif en fait transmis sur une base
23 systématique pour chaque profil de consommateur de
24 Gaz Métro. Oui, merci.

25 (14 h 52)

1 Q. [141] Donc les témoins sont disponibles pour être
2 contre-interrogés.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Maître Meunier. Donc, le seul présent dans la
5 salle c'était maître Sigouin-Plasse pour contre-
6 interrogatoire.

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Je n'aurai pas de question, Monsieur le Président.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Non? Je vois que Stratégies énergétiques ont pris
11 congé. Notre valet de service.

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Non en fait, bien je vois, il y a un sac qui est là.
14 Donc je ne sais pas si... Oui.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Vous n'avez pas de question, Maître Neuman? Merci
17 beaucoup.

18 Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Pas de question pour moi non plus. Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Alors oui. Donc, Maître Boucher-Meunier, la Régie
22 n'aura pas de question pour vos témoins. Il nous
23 reste donc à vous remercier et à vous libérer. Merci
24 pour votre participation. Sur ce, Maître Neuman, la
25 Régie prévoyait, là, arrêter ses audiences à cette

1 heure-ci. Est-ce que...

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Si vous le souhaitez, nous sommes prêts à procéder.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Vous êtes... On peut procéder. Merci.

6 DISCUSSION HORS DOSSIER

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bonjour, Maître Neuman.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Rebonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
11 les régisseurs. Dominique Neuman pour Stratégies
12 énergétiques et l'AQLPA. Madame Brigitte Blais et
13 monsieur Jacques Fontaine sont présents et sont
14 prêts à être assermentés.

15

16 PREUVE DE SÉ/AQLPA

17

18 JACQUES FONTAINE, Consultant en énergie, ayant une
19 place d'affaires au 10946, avenue Derome, Montréal-
20 Nord, province de Québec;

21

22 BRIGITTE BLAIS, Analyste pour Stratégies
23 énergétiques / AQLPA, ayant une place d'affaires au
24 484, route 277 à Saint-Léon-de-Standon, province de
25 Québec;

1 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, déposent et disent :

3

4 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Je vous remercie, Madame Blais et Monsieur Fontaine.

6 Q. **[142]** D'abord, je vais vous demander d'identifier et
7 de reconnaître deux documents comme ayant été
8 préparés par vous ou sous votre supervision. D'une
9 part, le document C-SÉ/AQLPA-0007, SÉ/AQLPA 1,
10 Document 1, qui est votre rapport sur le SPEDE,
11 ainsi que C-SÉ/AQLPA-0012, SÉ/AQLPA 1, Document 2,
12 qui est votre réponse à une demande de
13 renseignements de Gaz Métro.

14 M. JACQUES FONTAINE :

15 R. Oui, je les reconnais.

16 MME BRIGITTE BLAIS :

17 R. Moi aussi.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Q. **[143]** Oui? Est-ce que, Monsieur Fontaine, est-ce que
20 vous avez une modification à apporter à l'un de ces
21 deux documents?

22 M. JACQUES FONTAINE :

23 R. Oui, à la réponse que nous avons donnée à Gaz Métro,
24 la dernière ligne du tableau de la page 3 est
25 erronée. Il faudrait la remplacer par la colonne, la

1 dernière colonne du tableau R-2. Il est reproduit à
2 la page 4.

3 Q. **[144]** Ce que nous pouvons faire c'est que nous
4 pouvons déposer une version rectifiée de cette pièce
5 qui inclurait le tableau pour qu'on ait les bonnes
6 données au bon endroit. On prendra un engagement
7 pour, d'ici demain, avant les plaidoiries évidemment
8 pour les déposer.

9 LE PRÉSIDENT :

10 D'accord, Maître Neuman.

11 (14 h 58)

12 Q. **[145]** Ce serait l'engagement 1 de SÉ/AQLPA. Oui. En
13 fait, déposer une version rectifiée de
14 SÉ/AQLPA-0012.

15

16 E-1 (SÉ/AQLPA) : Transmettre une version rectifiée
17 de SÉ/AQLPA-0012

18

19 Ma première question s'adresse à monsieur Fontaine.
20 Monsieur Fontaine, pour quelle raison recommandez-
21 vous que la Régie invite Gaz Métro à ne pas tenir
22 compte dans sa planification du scénario aussi
23 élaboré par ÉcoRessources?

24 R. Bien, essentiellement parce que nous considérons que
25 le scénario du haussier sort carrément des

1 variations de Monte-Carlo appliqué au scénario
2 réaliste, comme on peut le déduire de notre tableau
3 3 à la page 4 de notre rapport. Ce scénario est à
4 cinq point cinq écart type du scénario réaliste. Ça
5 sort du domaine de la vraisemblance. C'est
6 d'ailleurs un scénario de l'échec. En Californie,
7 augmentation de l'électricité produite avec du
8 charbon, diminution de l'hydroélectricité et
9 combinaison de nombreuses hypothèses allant dans le
10 sens d'augmenter les GES.

11 Q. **[146]** Juste ici, je vous demanderais de faire une
12 précision. J'avais posé tout à l'heure une question
13 à l'auteur du rapport relatif au fait qu'il
14 s'agissait de variables indépendantes. Est-ce que
15 vous avez un commentaire là-dessus?

16 R. En fait, la plupart sont des variables
17 indépendantes. On pourrait dire cependant qu'il peut
18 y avoir une certaine corrélation entre le fait
19 d'augmenter la production de charbon puis diminuer
20 la production d'hydroélectricité. Mais je voudrais
21 aussi citer que, récemment, monsieur Nadhem Idoudi,
22 témoignant pour Hydro-Québec Distribution dans le
23 cadre du Plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec
24 Distribution, le dossier R-3864-2013, affirmait,
25 c'était le dix-sept (17) juin deux mille quatorze

1 (2014) aux notes sténographiques.

2 Q. **[147]** À quelle page?

3 R. À la page 42.

4 Juste faire un petit rappel...

5 je cite monsieur Idoudi,

6 ... un petit rappel que par le passé,
7 ce qu'on faisait, c'est qu'on
8 établissait un scénario économique fort
9 et un scénario économique faible pour
10 chacun des secteurs, puis du point de
11 vue méthodologique, c'est qu'on mettait
12 toutes les hypothèses fort dans le
13 court, puis on ramassait tout ça
14 ensemble, ça fait que ça nous donne
15 quasiment des scénarios extrêmement
16 forts. Ces scénarios-là, par le passé,
17 ça couvrait presque cent pour cent
18 (100 %) [...].

19 Des possibles. C'était des cas extrêmes. C'est pour
20 ça qu'on considère que le scénario haussier est en
21 dehors des possibles.

22 Q. **[148]** Monsieur Fontaine, que pensez-vous de
23 l'allocation des coûts que propose Gaz Métro pour
24 les trois types de coûts reliés au SPEDE?

25 R. Bon. Tout d'abord, on va mentionner qu'on est

1 d'accord avec la proposition, la révision de Gaz
2 Métro de faire passer les coûts des lettres de
3 crédit aux coûts 2 et 3. Mais pour les coûts
4 administratifs et de gestion, qui sont de l'ordre de
5 quatre cent vingt mille (420 000) moins le coût des
6 lettres, alors que les coûts des émissions propres à
7 Gaz Métro sont aussi de l'ordre de quatre cent mille
8 dollars (400 000 \$) alors que les coûts associés aux
9 émissions des petits clients de Gaz Métro, ceux qui
10 ne sont pas eux-mêmes assujettis au SPEDE, sont de
11 l'ordre de quatre-vingt-un millions (81 M\$), soit
12 environ cent fois moins que la somme des deux
13 premiers types de coûts.

14 Q. **[149]** Deux cent fois moins, cent fois moins?

15 R. Ils sont cent fois moins.

16 Q. **[150]** D'accord.

17 R. Huit cent mille (800 000 \$) sur quatre-vingt-un
18 millions (81 M\$).

19 Q. **[151]** O.K. D'accord.

20 R. C'est un sur cent. Aux coûts de catégorie 1, nous
21 sommes d'accord à ce qu'ils soient alloués sur la
22 base du nombre de clients. Et les coûts de type 2 et
23 de type 3, nous sommes d'accord avec la proposition
24 de Gaz Métro.

25 Nous nous sommes cependant demandé si une

1 allocation progressive selon le volume de
2 consommation aurait pu être appropriée à l'image de
3 certaines structures tarifaires, telle que celle
4 d'Hydro-Québec, qui en est une illustration. Mais
5 après réflexion, il nous a toutefois semblé qu'une
6 allocation progressive serait inappropriée et ne
7 correspondrait pas au message visé par
8 l'introduction du SPEDE auprès de la population. De
9 plus, une progressivité de l'allocation aurait été
10 incompatible avec le caractère échangeable des
11 droits d'émission.

12 Q. **[152]** Je vous remercie. Monsieur Fontaine, que
13 pensez-vous du traitement que Gaz Métro propose pour
14 les émissions associées au gaz naturel comme matière
15 première?

16 R. Bien, à l'instar de la demande que faisait Gaz Métro
17 à la Régie dans le cadre du Fonds vert,

18 - de récupérer...

19 je cite,

20 ... au moyen d'une contribution
21 exclusive dans ses tarifs, le montant
22 de la redevance qu'elle doit verser au
23 Fonds vert;

24 - d'exempter de la contribution les
25 volumes de biogaz et ceux utilisés dans

1 des procédés comme matière première
2 sans combustion.

3 C'était cité dans la décision de la Régie de
4 l'énergie au dossier R-3653-2007, décision
5 D-2008-087 (sic) page 15, et compte tenu que le
6 Règlement sur le SPEDE mentionne au début de son
7 Chapitre 1 qu'il y a exemption dans le cas des
8 hydrocarbures utilisés comme matière première par
9 des industries qui transforment les molécules
10 d'hydrocarbures par des procédés chimiques et
11 pétrochimiques.

12 (15 h 03)

13 Alors le gouvernement, règlement concernant
14 le système de plafonnement et d'échange des droits
15 d'émissions de gaz à effet de serre, Chapitre 1,
16 deuxième alinéa, partie du paragraphe 2.

17 Le gaz naturel, qui est un hydrocarbure
18 utilisé comme matière première doit donc être exclu
19 du SPEDE et de l'allocation des coûts de catégorie 3
20 de Gaz Métro à ses clients.

21 Alors nous recommandons à la Régie de
22 l'énergie de confirmer que le gaz naturel utilisé
23 comme matière première doit être exclu du SPEDE et
24 de l'allocation des coûts de catégorie 3 de Gaz
25 Métro à ses clients.

1 Q. **[153]** Je vous remercie. Madame Blais, Gaz Métro
2 propose cinq indices de suivis afin de pouvoir
3 évaluer les impacts du SPEDE selon les prévisions et
4 les situations réelles. Vous proposez deux autres
5 indices, lesquels et pourquoi?

6 Mme BRIGITTE BLAIS :

7 R. Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accepter
8 les cinq suivis proposés par Gaz Métro et, en outre,
9 d'ajouter deux autres suivis.

10 Tel que précisé en réponse à la DDR de Gaz
11 Métro, il y aurait donc l'indice numéro 6, le coût
12 total des achats des droits d'émissions, à la fois
13 pour l'année financière et pour la période deux
14 mille quinze-deux mille dix-sept (2015-2017) par
15 rapport à la prévision acceptée par la Régie.

16 Et l'indice numéro 7, coût total des achats
17 de crédits compensatoires, à la fois pour l'année
18 financière et pour la période deux mille quinze-deux
19 mille dix-sept (2015-2017) par rapport à la
20 prévision acceptée par la Régie.

21 Nous croyons effectivement qu'au-delà d'un
22 pourcentage que nous donnerait un indice et au-delà
23 d'un prix moyen par unité d'émission, il est
24 essentiel d'avoir des chiffres en dollars concrets
25 sachant que les droits acquis n'ont pas le même coût

1 d'une enchère à l'autre.

2 Grâce à ces deux nouveaux indices, si, par
3 exemple, les coûts réels ont été supérieurs aux
4 coûts prévus, nous en verrons l'ampleur. Donner un
5 exemple où les coûts réels seraient d'un virgule
6 vingt-cinq (1,25) fois supérieurs aux coûts prévus,
7 alors nous saurions ainsi à quel point les coûts
8 prévus ont été sous-estimés.

9 Q. **[154]** Une question de précision. Aujourd'hui, Gaz
10 Métro a déposé son complément de preuve Gaz Métro-1,
11 Document 5 où à la page 6 elle répond, Gaz Métro
12 répond à cette partie de la preuve de S.É./AQLPA sur
13 ce sujet. Je vous cite, c'est l'avant-dernier
14 paragraphe de la page 6 où Gaz Métro rappelle que ce
15 sont les émissions réelles de Gaz Métro et de ses
16 clients qui devront être couvertes par des droits
17 d'émissions conformément à la réglementation en
18 vigueur.

19 Sur cette base, les indices de suivis
20 devraient porter sur les données réelles de
21 quantités de coûts et non sur des prévisions.

22 Est-ce que vous avez quelque chose à
23 répliquer à ce sujet, que ce soit monsieur Fontaine
24 ou madame Blais?

25

1 M. JACQUES FONTAINE :

2 R. Moi, je vais donner comme exemple quand on fait un
3 suivi de budget, on fait essentiellement un suivi
4 sur une prévision. Alors c'est de nature courante de
5 faire des suivis sur des valeurs prévisionnelles
6 puis les confronter aux valeurs vraiment
7 enregistrées.

8 Q. [155] Donc, ça termine, ça termine mes questions. Je
9 vous remercie.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Neuman. En fait, il y avait seulement
12 Gaz Métro qui avait souhaité contre-interroger, qui
13 avait indiqué souhaiter contre-interroger.

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Les intervenants de façon générale, dans ce cas-ci
16 il n'y aura pas de questions, Monsieur le Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 D'accord. Merci. Maître Cardinal, ça va, oui?

19 Me AMÉLIE CARDINAL :

20 Oui, ça va. Pas de questions. Merci.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître Neuman, la Régie n'aura pas d'autres
23 questions pour vos témoins. Pas d'autres questions
24 de votre part en interrogatoire.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Je vous remercie beaucoup.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Q. **[156]** Madame Blais, Monsieur Fontaine, nous vous
5 remercions de votre participation et vous êtes
6 libérés.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Donc, on se revoit demain matin, neuf heures (9 h)
9 où on va procéder aux plaidoiries de Gaz Métro et
10 par la suite celles des intervenants. Merci.

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Je viens juste au bon moment, Monsieur le Président,
13 avant que vous fermiez la journée. Juste pour
14 précision en termes de gestion d'instance pour
15 demain matin. Est-ce que vous prévoyez nous entendre
16 d'abord sur l'argumentation confidentielle et
17 ensuite sur le...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui, ça serait peut-être plus simple, effectivement,
20 au lieu de faire venir les gens.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Par la suite.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui, on pourrait donc, Maître Sigouin-Plasse, Maître
25 FCEI... Maître FCEI, Maître Turmel, vous entendre.

1 Excuse-moi, Monsieur Turmel. Vous entendre à neuf
2 heures (9 h) et je regarde un peu. Et attendre les
3 intervenants vers dix heures trente (10 h 30) peut-
4 être. Ça va? Merci. Bonne soirée.

5

6 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

7

8

9

10

11

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
6 moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

7

8 ET J'AI SIGNE:

9

10

11

Sténographe officiel. 200569-7